

COMMUNE DE LIT ET MIXE

Rue de l'Hôtel de Ville

40170 - LIT ET MIXE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun

- - - -

Mémoire de réponse à la DDTM des Landes Suite au courrier du 9 avril 2019

Maitre d'œuvre de l'opération :



DEKRA Industrial
Activité Audit & Conseil QHSE Sud-Ouest

85 rue de la Morandière
33185 - LE HAILLAN

Tél. : 33(0) 05 56 13 61 66
Fax : 33(0) 05 56 36 02 37



Affaire n°52543330

Responsable d'affaire : L. PETITEAU
E-mail : laurent.petiteau@dekra.com


Modifications et évolutions

Date	Indice	Modifications apportées
10 mai 2019	1	1 ^{ère} édition

FICHE D'IDENTIFICATION

MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE LIT ET MIXE Rue de l'Hôtel de Ville 40170 LIT ET MIXE <i>Interlocuteurs : Messieurs Bertrand PUYO et Christophe LEBERT</i>
MAITRE D'ŒUVRE	Cabinet MERLIN 26 rue Joseph Darqué 40100 DAX <i>Interlocuteur : Monsieur Jérôme BERNADBEROY</i>
PROJET	Construction de l'usine de traitement d'eau potable de "Cap de Hé" sur la commune de Lit et Mixe Prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun
TYPE D'ETUDE	Dossier de demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
N° D'AFFAIRE	52543330

	Version	Date	Nature de l'évolution / Modification
HISTORIQUE	1	10/05/2019	Version initiale

CHEF DE PROJET	Laurent PETITEAU	Visa : 
-----------------------	------------------	---

SOMMAIRE

1. Contexte	5
2. Rappel succinct du projet	5
2.1 Le demandeur	5
2.2 Le projet	6
3. Situation administrative	7
3.1 IOTA	7
3.1 ICPE	8
4. Justification de l'augmentation des besoins	9
4.1 Données de consommation - évolution attendue	9
4.1.1 Nombre d'abonnés et consommation	9
4.1.2 Population	10
4.1.3 Données de production	11
4.2 Estimation des besoins futurs	11
4.2.1 Rappel de la situation actuelle	11
4.2.2 Evolution de l'urbanisme de la commune	12
4.2.3 Détermination des besoins futurs	13
5. Zones d'influence des forages	14
6. Dispositifs d'assainissement non collectif	15
7. Incidence sur le réseau hydrographique de surface (ruisseau de Barrot)	17
7.1 Réseau hydrographique de surface	17
7.1.1 Rappel du réseau hydrographique	17
7.1.2 Hydrologie	18
7.1.1 Qualité de la masse d'eau	19
7.1.2 Pressions et usages	19
7.2 Incidence des prélèvements sur le ruisseau de Barrot	20
8. Compatibilité du projet avec le SDAGE Adour-Garonne	21
9. Mesures de protection des eaux souterraines	23
9.1 Nappe superficielle des sables plio-quadernaires	23
9.2 Nappe des calcaires et faluns de l'Aquitainien-Burdigalien	24
10. Suivi et surveillance des prélèvements	27
ANNEXES	28

Annexe 1 : Courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes du 9 avril 2019

Annexe 2 : Plans du zonage d'assainissement

Annexe 3 : Contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif

Annexe 4 : Caractéristiques des clapets anti-retour et plans des têtes de forages

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Réseau hydrographique à proximité du site	17
Figure 2 : Masse d'eau FRFRR343_1	18
Figure 3 : Objectifs de la masse d'eau FRFRR343_1	18
Figure 4 : Etat de la masse d'eau FRFRR343_1 dans le cadre du SDAGE 2016-2021.....	19
Figure 5 : Pressions de la masse d'eau FRFRR343_1 (SDAGE 2016-2021).....	19
Figure 6 : Tête du forage de Mounloun	24
Figure 7 : Coupe technique et géologique du forage de Cap de Hé.....	25
Figure 8 : Coupe technique et géologique du forage de Mounloun	26

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Présentation du demandeur	5
Tableau 2 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau	7
Tableau 3 : Classement du projet au titre des ICPE	8
Tableau 4 : Consommation des différents secteurs de la commune	11
Tableau 5 : Consommation des différents secteurs de la commune	12
Tableau 6 : Critères de qualité du réseau (Agence de l'Eau Adour-Garonne)	12
Tableau 7 : Consommation des différents secteurs de la commune	13
Tableau 8 : Fréquence d'analyses sur la ressource	27
Tableau 9 : Fréquence d'analyses au point de mise en distribution	27

1. Contexte

Le 12 décembre 2018, la commune de LIT ET MIXE a déposé en Préfecture des Landes un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif aux procédures d'autorisation loi sur l'eau concernant l'exploitation des forages de "Cap de Hé" et de "Mounloun associés au fonctionnement de la nouvelle usine d'eau potable de la commune.

Le présent dossier a pour objectif d'apporter les compléments demandés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes en référence au courrier du 9 avril 2019 (copie en annexe 1), suite au dépôt du dossier de d'autorisation d'exploiter.

2. Rappel succinct du projet

2.1 Le demandeur

La demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation des forages de "Cap de Hé" et de "Mounloun" est formulée par la COMMUNE DE LIT ET MIXE, maître d'ouvrage du projet, dont les coordonnées les suivantes :

Identité sociale	COMMUNE DE LIT ET MIXE
Forme juridique	Collectivité Territoriale
SIRET	201 001 570 00016
Adresse du siège / du site	Rue de l'Hôtel de Ville 40170 LIT ET MIXE
Signataire de la demande	Monsieur Bertrand PUYO
Qualité du signataire de la demande	Maire de Lit et Mixe
Téléphone	05 58 42 83 10
Maître d'œuvre	Cabinet MERLIN 26 rue Joseph Darqué 40100 DAX

Tableau 1 : Présentation du demandeur

2.2 Le projet

La nouvelle usine de production, implantée au lieu-dit Cap de Hé, a une capacité de traitement de **120 m³/h (2 400 m³/j d'eau brute)**.

Elle sera alimentée par les 2 forages existants :

- **Le forage de Cap de Hé :**
 - ✓ Il a été autorisé par arrêté préfectoral du 14 avril 1999 pour un débit maximal d'exploitation de 100 m³/heure, un volume maximal journalier de 2 000 m³ et une durée de pompage de 20 heures.
 - ✓ Un périmètre de protection immédiate et un périmètre de protection rapprochée (confondus) ont été définis sur le périmètre de la parcelle d'implantation C847 propriété de la commune de Lit-et-Mixe.
 - ✓ Le projet vise à augmenter de 20% le débit d'exploitation du forage de Cap de Hé pour le porter à 120 m³/h et 2 400 m³ de volume maximal journalier. La durée de pompage maximale de pompage de 20 heures n'est pas modifiée.
- **Le forage de Mounloun :**
 - ✓ Le forage de Mounloun a fait l'objet d'un récépissé de déclaration pour rechercher la présence d'eau souterraine et évaluer la productivité de la ressource le 31 août 2006.
 - ✓ Il a ensuite été autorisé pour prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine par arrêté préfectoral du 8 mars 2011 à titre exceptionnel et temporaire afin d'assurer la continuité du service public pendant les travaux de remise en état du forage de Cap de Hé.
 - ✓ Le débit maximal d'exploitation autorisé a été fixé à 120 m³/h et le prélèvement maximal journalier à 2 400 m³/h. L'arrêté n'a pas fixé de périmètre de protection.
 - ✓ Un hydrogéologue agréé a émis un avis en mars 2008 sur les périmètres de protection à mettre en œuvre et les débits maximum de prélèvements horaire et journalier pouvant être autorisés. Dans cet avis, l'hydrogéologue préconise de raccorder à l'assainissement collectif les habitations des lieux-dits Landuran, Matruque, Barrot et Badie et, dans cette attente, de vérifier la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif existants.
 - ✓ Le projet vise à autoriser de façon permanente le débit d'exploitation du forage de Mounloun à 120 m³/h, un volume maximal journalier de 2 400 m³/h et une durée maximum des pompages de 20 heures.

Pour l'ensemble du projet, l'usine prélèvera son débit nominal à hauteur de 50% sur chaque forage :

- 60 m³/h sur le forage de Cap de Hé
- 60 m³/h sur le forage de Mounloun

En cas de défaillance d'un des 2 forages :

- En période estivale, la production nominale sera assurée par le fonctionnement du 2^{ème} forage,
- En période hivernale, une file de traitement sera arrêtée. Il sera également possible de traiter le débit d'un forage sur les deux files (30 m³/h sur chaque file)

La production annuelle en eau traitée sera de 401 500 m³, soit 1 100 m³/j en moyenne (402 810 m³/an d'eau brute, avec 1 310 m³/an de pertes en eau : boues, eaux sales, eaux de maturation).

3. Situation administrative

3.1 IOTA

Le tableau suivant présente les caractéristiques du projet classables au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (rubriques I.O.T.A. : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau, article R214-1 du code de l'environnement) :

Rubrique	Intitulé	Volume des activités du projet	Régime de classement
Prélèvements			
1120	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1. Supérieur ou égal à 200 000 m ³ / an ⇒ A 2. Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an ⇒ D	Volume d'eau brute prélevé : 402 810 m³/an (Production moyenne de 1 100 m ³ /j, soit 401 500 m ³ /an d'eau potable)	Autorisation
Rejets			
2230	Rejet dans les eaux de surface , à l'exclusion des rejets visés aux rubriques 4.1.3.0, 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.1.5.0 : 1. Le flux total de pollution brute étant : a) Supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent ⇒ A b) Compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent ⇒ D 2. Le produit de la concentration maximale d'Escherichia coli, par le débit moyen journalier du rejet situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de culture marine, d'une prise d'eau potable ou d'une zone de baignade, au sens des articles D. 1332-1 et D. 1332-16 du code de la santé publique, étant : a) Supérieur ou égal à 10 ¹¹ E coli/j ⇒ A b) Compris entre 10 ¹⁰ à 10 ¹¹ E coli/j ⇒ D	Les flux rejetés (lagune de maturation) seront inférieurs au niveau R1	Non classé
2150	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol , la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1. Supérieure ou égale à 20 ha ⇒ A 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha ⇒ D	Terrain d'emprise de 3 800 m² Surface imperméabilisée 1 250 m²	Non classé
2210	Rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux , à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0 ainsi que des rejets des ouvrages visés aux rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0, la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant : 1. Supérieure ou égale à 10 000 m ³ /j ou à 25 % du débit moyen interannuel du cours d'eau ⇒ A 2. Supérieure à 2 000 m ³ /j ou à 5 % du débit moyen interannuel du cours d'eau mais inférieure à 10 000 m ³ /j et à 25 % du débit moyen interannuel du cours d'eau ⇒ D	Volume de rejet maximum (eau de maturation) : 46 m³/j (=1 rinçage de filtre)	Non classé

Tableau 2 : Classement du projet au titre de la loi sur l'eau

3.1 ICPE

Le tableau suivant détaille les activités du projet classables au titre de la réglementation ICPE.

Dans ce tableau, il est utilisé les abréviations suivantes :

A = Autorisation,

E = Enregistrement,

D = Déclaration,

DC = Déclaration avec contrôle périodique,

Rubrique	Intitulé	Volume des activités du projet	Régime de classement
4710	<p>Chlore (numéro CAS 7782-50-5).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 500 kg ⇒ A (3 km) Supérieure ou égale à 100 kg mais inférieure à 500 kg ⇒ D 	<p>Stockage de chlore en bouteilles (6 bouteilles de 49kg)</p> <p>Quantité totale 294 kg</p>	Déclaration avec contrôle
1630	<p>Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de).</p> <p>Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 250 t ⇒ A (1 km) Supérieure à 100 t mais inférieure ou égale à 250 t ⇒ D 	<p>Quantité de soude stockée :</p> <p>1,36 tonne</p>	Non classé

Tableau 3 : Classement du projet au titre des ICPE

4. Justification de l'augmentation des besoins

- Extrait de l'actualisation du schéma directeur d'adduction en eau potable (Cabinet Merlin, mars 2014) -

4.1 Données de consommation - évolution attendue

4.1.1 Nombre d'abonnés et consommation

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'eau potable de la commune et son évolution de 2008 à 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous (données SOGEDO, exploitant du réseau).

	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	1 274	1 299	1 312	1 576
Evolution	-	+ 2 %	+ 1 %	+ 20 %

L'écart sur le nombre d'abonnés entre 2010 et 2011 (+ 20 %) s'explique par de nombreuses individualisations de compteurs réalisées sur la commune de Lit-et-Mixe.

Les volumes produits de 2008 à 2011 sont les suivants.

	2008	2009	2010	2011
Volume annuel produit (m³/an)	194 085	197 107	189 846	190 680
Volume moyen journalier (m³/j)	532	540	520	522

Les caractéristiques des logements sur la commune sont présentées dans le tableau suivant (données INSEE).

	1982	1990	1999	2008
Résidences principales	467	518	599	677
Résidences secondaires	461	670	790	856
Logements vacants	73	47	41	91
TOTAL	1 001	1 235	1 430	1 624
Pourcentage des résidences secondaires	46 %	54 %	55 %	53%

La présence importante de résidences secondaires entraîne une forte proportion de faibles consommations.

Les gros consommateurs sont essentiellement des campings : Les Vignes et L'Univers.
La répartition des abonnés sur la commune sont détaillées dans le tableau suivant.

Commune	Population permanente	Répartition des Abonnés 2011			
		Particuliers		Communaux	Total
		Consommation < 1000 m ³ /an	Consommation > 1000 m ³ /an		
Lit-et-Mixe	1 800	1 532	13	31	1 576

La répartition des abonnés met en exergue des consommations essentiellement domestiques, dans la tranche 0 à 200 m³.

4.1.2 Population

Le tableau ci-après présente l'évolution de la population de 1982 à 2008 (données INSEE).

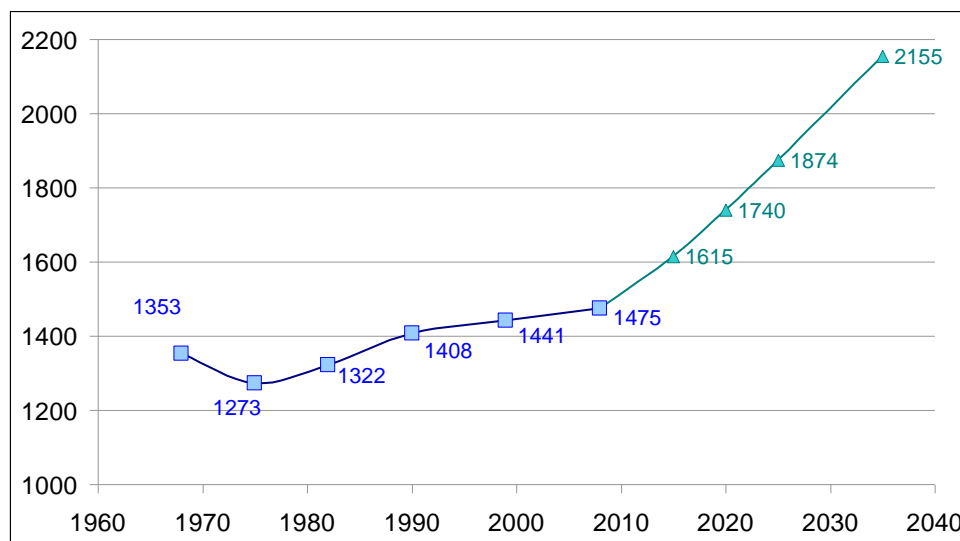
	1982	1990	1999	2008
Population INSEE	1 322	1 408	1 441	1 475
Évolution annuel linéaire	-	+ 0.8 %	+ 0.3 %	+ 0.3 %
Due au solde naturel	-	- 0.8 %	-1.3 %	-1.2 %
Due au solde entrée - sortie	-	+ 1.6 %	+ 1.5 %	+ 1.4%
Taux de natalité	-	10.7 %	7.8 %	6.6 %
Taux de mortalité	-	19.1 %	20.4 %	18.2 %

Les perspectives d'évolution démographique sur la commune sont liées à la construction de nouveaux lotissements et au développement de nouvelles zones constructibles référencées dans le PLU.

La commune de Lit-et-Mixe annonce dans ce document sa volonté d'impulser une dynamique démographique, en projetant d'atteindre une croissance de 1,5 % par an.

Cela conduit à envisager les populations suivantes :

	Population
Court terme (2020)	1 740 habitants
Moyen terme (2025)	1 874 habitants
Long terme(2035)	2 155 habitants



Pour cela, la commune envisage la construction de 160 résidences principales pour les 10 années à venir, tout en poursuivant le développement touristique.

Le rythme moyen de construction est donc de 40 logements par an.

4.1.3 Données de production

Durant l'été 2012, les volumes distribués et les niveaux d'eau dans les réservoirs ont été fournis par l'exploitant qui mesure, toutes les 10 minutes, les volumes journaliers distribués au départ du forage de Cap de l'Homy et le niveau d'eau dans les réservoirs Froiss et Cap de Hé.

La pointe de consommation journalière a été observée le 11 août 2012 avec un volume distribué de 1 270 m³. Des consommations similaires ont également été observées pour les journées du 10/08/2012 avec 1 230 m³ et du 18/08/2012 avec un volume de 1 270 m³.

Connaissant les conditions climatiques particulièrement chaudes et sèches de ces journées ainsi que l'affluence touristique à cette époque, cette valeur a été considérée suffisamment représentative pour servir de base à la simulation des conditions d'écoulement dans le réseau en pointe de consommation.

4.2 Estimation des besoins futurs

4.2.1 Rappel de la situation actuelle

Les données fournies par l'exploitant du réseau (SOGEDO) ont permis de connaître la consommation des différents secteurs de la commune.

	2008	2009	2010	2011
Volume annuel produit (m³/an)	194 085	197 107	189 846	190 680
Volume moyen journalier (m³/j)	532	540	520	522
Répartition de la production				
Station du Cap de L'Homy	18 176	24 229	26 084	25 541
Forage du Cap de Hé	175 909	172 878	163 762	165 139
Production de la semaine de pointe (m3)	9 245	10 530	9 112	11 383
Station du Cap de L'Homy	1 795	2 040	1 862	2 703
Forage du Cap de Hé	7 450	8 490	7 250	8 680
Pourcentage d'utilisation de la ressource	48.77 %	54.6 %	52.5%	69.6%
Station du Cap de L'Homy	85.47 %	97,14 %	88,67%	128% *
Forage du Cap de Hé	53.21 %	60.6 %	51.8%	62.0%
Volume importé : Achat d'eau				
Sydec - Les Marais	3 552	4 590	3 074	2 803
Sydec - Pont Rose	9 855	10 504	13 188	12 635

* Erreur de comptage probable sur Cap de Hé et Cap de L'homy

Tableau 4 : Consommation des différents secteurs de la commune

A partir de ces données, les ratios et rendements du réseau ont été calculés.

	2008	2009	2010	2011
Volume produit (m³/an)	194 085	197 107	189 846	190 680
Volume importé (m³/an)	13 407	15 094	16 262	15 438
Volume mis en distribution (m³/an)	207 492	212 201	206 108	206 118
Volume comptabilisé non facturé (m³/an)	8900	10750	11 375	11 000
Volume consommé facturé (m³/an)	163 041	166 515	181 018	175 531
Volume des pertes (m³/an)	35 551	34 936	13 715	17 315
Longueur du réseau (km)	89,3	89,9	89,2	90,1
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) (Volume des pertes / (365*Longueur du réseau))	1,1	1,1	0,42	0,53
Rendement du réseau (Volume comptabilisé non facturé + Volume consommé facturé) / (Volume mis en distribution)	82,9 %	83,5 %	93,34%	90,5 %

Tableau 5 : Consommation des différents secteurs de la commune

Le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes sont très bons sur la commune compte tenu des critères définis par l'agence de l'eau Adour-Garonne, rappelés ci-dessous :

Qualité du réseau	Indices Linéaires de pertes exprimés en m ³ /j/km			Rendement du réseau
	Type de réseau			
	Rural	Semi rural	Urbain	
Bon	< 1,5	< 3	< 7	> 80 %
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10	> 70 %
Médiocre	< 2,5 - 4	5 - 8	10 - 15	> 60 %
Mauvais	> 4	> 8	> 15	< 60 %

Tableau 6 : Critères de qualité du réseau (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

4.2.2 Evolution de l'urbanisme de la commune

La commune de Lit-et Mixe envisage une croissance démographique de l'ordre de 1,5 %, conduisant à envisager les populations suivantes :

	Population
Court terme (2020)	1 740 hab.
Moyen terme (2025)	1 874 hab.
Long terme(2035)	2 155 hab.

Pour cela, la commune envisage la construction de 160 résidences principales pour les 10 années à venir, tout en poursuivant le développement touristique, ainsi qu'en créant une zone d'activité sur le secteur "Hillotan".

Le rythme moyen de construction retenu dans le PLU est donc d'environ 40 logements par an.

De plus, la commune s'engage à respecter un taux de logements sociaux de 10 % par rapport à la construction de résidences principales soit la construction de 40 nouveaux logements sur 10 ans.

4.2.3 Détermination des besoins futurs

4.2.3.1 Besoins domestiques

La population supplémentaire à l'horizon 2025 est d'environ + 400 habitants sur le bourg de Lit.

L'estimation des besoins futurs est réalisée en reprenant les hypothèses établies suivantes :

- Dotation domestique de consommation retenue : 150 l/hab/j
- Rendement réseau : 90%
- Coefficient de pointe : 2,42

Le volume domestique supplémentaire est de 48 m³/jour à l'horizon 2025 en jour moyen et 116 m³/j en jour de pointe.

4.2.3.2 Besoins de la zone d'activité "Hillotan"

Pour cette zone d'activité, prévue sur une surface de 50 hectares, l'hypothèse d'une consommation d'eau de 10 m³/j/ha loti a été retenue (ratio habituel pour ce type de zone artisanale).

En prenant une rétention foncière de 30%, la surface lotie serait de 35 hectares, soit un volume mis en distribution de $\frac{\text{Surface "lotie"} \times \text{consommation en eau}}{\text{rendement du réseau}} = \frac{35 \times 10}{0,9} = 390 \text{ m}^3 / \text{j}$

Le coefficient de pointe est observé sur l'ensemble de la commune durant la période estivale due à l'influence des activités touristiques. Ce coefficient n'a donc pas été appliqué pour la zone artisanale.

4.2.3.3 Récapitulatif

Le tableau suivant récapitule les volumes à mettre en distribution sur la commune de Lit-et-Mixe :

		Jour moyen (m ³ /j)	Jour de pointe (m ³ /j)
Situation actuelle moyenne	Volume consommé = A	525	
	Volume mis en distribution = A / 0,9	583	
Situation actuelle estivale	Volume consommé = B	1 018	1 270
	Volume mis en distribution = B / 0,9	1 131	1 411
Consommation future supplémentaire	Domestique	48	116
	Autres	390	390
	Total = C	448	506
Besoins futurs moyen	Volume consommé = A + C	973	
	Volume mis en distribution = (A+C) / 0,9	1 081	
Besoins futurs période estivale	Volume consommé = B+C	1 579	1 776
	Volume mis en distribution = (B+C) / 0,9	1 754	1 973

Tableau 7 : Consommation des différents secteurs de la commune

Les volumes mis en distribution en situation future seront de l'ordre de :

- **1 081 m³/ jour en jour moyen,**
- **1 754 m³/j en jour de moyen estival,**
- **1 973 m³/j le jour de pointe.**

5. Zones d'influence des forages

La transmissivité de l'aquifère capté au droit du forage "Mounloun" a pu être déterminée à partir de l'essai de nappe réalisé dans ce forage en juillet 2018 (pompage longue durée de 71 heures au débit moyen de 58 m³/h). Lors de ce pompage d'essai, le forage voisin "Cap de Hé" se trouvait alors en pompage simultané, au débit de 100 m³/h (arrêt d'exploitation non envisageable).

En théorie, cet essai de nappe aurait dû être réalisé avec le forage d'exploitation "Cap de Hé" à l'arrêt, pour s'affranchir de l'influence de rabattements supplémentaires générés par des pompes voisines, ceci afin d'obtenir une évolution des rabattements et de ce fait une valeur de transmissivité la plus linéaire possible.

Toutefois, l'évolution des rabattements au cours du pompage longue durée dans le forage "Mounloun" (suivi du 16 au 19 juillet 2018) ne montre pas de variations significatives relatives à l'exploitation du forage "Cap de Hé" sur le long terme (rabattements supplémentaires induits par "Cap de Hé" négligeables). **La transmissivité calculée au droit du forage "Mounloun" peut donc être considérée comme non influencée par l'exploitation du forage "Cap de Hé".**

L'évaluation de la zone d'influence (rayon d'action "Ra") est par ailleurs fonction de la transmissivité calculée (T), de la durée de pompage (t) et de la valeur du coefficient d'emmagasinement (S), mais **reste indépendant du débit pompé.**

$$Ra = 1.5 \times \sqrt{T \times t / S}$$

Dans ces conditions, les zones d'influence déterminées pour le forage "Mounloun" à partir de l'essai de nappe de juillet 2018 (pompage continu au débit de 58 m³/h - forage "Cap de Hé" en pompage simultané au débit d'exploitation de 100 m³/h) restent similaires pour le mode de fonctionnement envisagé (prélèvement unique à 120 m³/h dans le forage "Mounloun").

6. Dispositifs d'assainissement non collectif

Avis hydrogéologique du forage de Mounloun :

- Concernant le périmètre de protection éloignée du forage de Mounloun, l'hydrogéologue a précisé qu'en l'absence de limites de ce périmètre, aucune recommandation n'était envisageable. Il a toutefois été préconisé de raccorder les habitations des lieux-dits Landuran, Matruque, Barrot et Badie au réseau collectif d'assainissement et, dans cette attente, de vérifier la conformité des systèmes d'épuration autonomes existants.
- Concernant la vulnérabilité de l'aquifère et les sources de pollution, l'hydrogéologue a indiqué que si des sources de pollution potentielle de surface existent, comme l'assainissement autonome des habitations proches du captage (lieux-dits Barrot, Matruque, Landuran, Badie, Cap de Hé) ou la scierie (Ets Péhau, rue Louis Sourgen), les risques d'altération de la qualité des eaux souterraines par des infiltrations dans le périmètre immédiat et rapproché de l'ouvrage sont inexistantes. Trois éléments militent en faveur de cette protection :
 - ✓ Les premiers niveaux aquifères captés se situent à 81 m de profondeur et sont surmontés par des terrains argileux atteignant plus de 37 m d'épaisseur,
 - ✓ Le caractère artésien de l'aquifère qui favorise les phénomènes de drainance locale de bas en haut,
 - ✓ L'absence de bactéries (fécales), nitrates ou pesticides.

Contrairement à la préconisation de l'hydrogéologue, le zonage d'assainissement de la commune de Lit et Mixe n'a pas prévu le raccordement des habitations des lieux-dits Barrot, Matruque, Landuran, Badie et Cap de Hé à l'assainissement collectif en raison de l'éloignement et de la faible densité des habitations. Le plan de zonage d'assainissement est présenté en annexe 2.

Ces secteurs regroupent 35 dispositifs d'assainissement non collectif ayant fait l'objet d'un contrôle initial en 2007 (préconisation de l'hydrogéologue). La synthèse de ces contrôles est présentée en annexe 3. Les principales conclusions sont les suivantes :

- 25 dispositifs sont conformes ou ne présentent pas de défaut majeur,
- 4 installations présentent des nuisances,
- 6 installations n'ont pas été contrôlées (dispositif non connu ou occupant absent),
- Aucune réhabilitation urgente n'a été constatée.

Les 4 installations présentant des nuisances n'ont pas de prétraitement des eaux ménagères (cuisine, buanderie, salle de bain) avant traitement par le sol.

Malgré l'absence de prétraitement des eaux ménagères, ces installations ne présentent pas de risque notable de pollution de la nappe de surface car les eaux usées sont épurées par le sol avant d'atteindre la nappe de surface. De plus, les eaux usées ménagères ne constituent pas un risque bactériologique notable contrairement aux eaux vannes.

Enfin, comme indiqué par l'hydrogéologue, les risques d'altération de la qualité des eaux souterraines par des infiltrations sont inexistantes dans le périmètre immédiat et rapproché de l'ouvrage. Il en est donc de même à l'extérieur de ces périmètres.

Remarques :

- La scierie citée par l'hydrogéologue est située en zone d'assainissement collectif hors du rayon d'influence des captages.
- L'avis hydrogéologique du forage de Cap de Hé présente des conclusions similaires quant à la vulnérabilité de la nappe et aux risques de pollution :
 - ✓ Les risques de pollution à partir de l'aquifère des Sables des Landes (sables plio-quadernaires) sont minimisés par une épouite argileuse de 18 m de puissance de 41 à 59 m de profondeur.
 - ✓ Le 8 septembre 1997, un pompage fut entrepris avec suivi du niveau d'eau dans le forage de chantier captant la nappe superficielle. Cet essai a traduit l'absence de drainance de la nappe superficielle.
 - ✓ Il s'avère donc que la nappe artésienne (captée par le forage) est bien protégée contre le risque majeur de pollution constitué par la déchèterie communale située à une centaine de mètres au nord-ouest du captage.

7. Incidence sur le réseau hydrographique de surface (ruisseau de Barrot)

7.1 Réseau hydrographique de surface

7.1.1 Rappel du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est marqué par la présence des cours d'eau et plans d'eau suivants :

- Le courant de Contis au nord (masse d'eau FRFR646),
- Le ruisseau de Barrot au sud, affluent du Courant de Contis (masse d'eau FRFRR343_1),
- Le ruisseau de Huguet à l'est, affluent du Courant de Contis (non classé en masse d'eau),
- Des plans d'eau à l'ouest, reliquats de l'ancien étang de Lit et Mixe (non classé en masse d'eau)

Le réseau hydrographique à proximité du site est présenté sur la figure suivante.

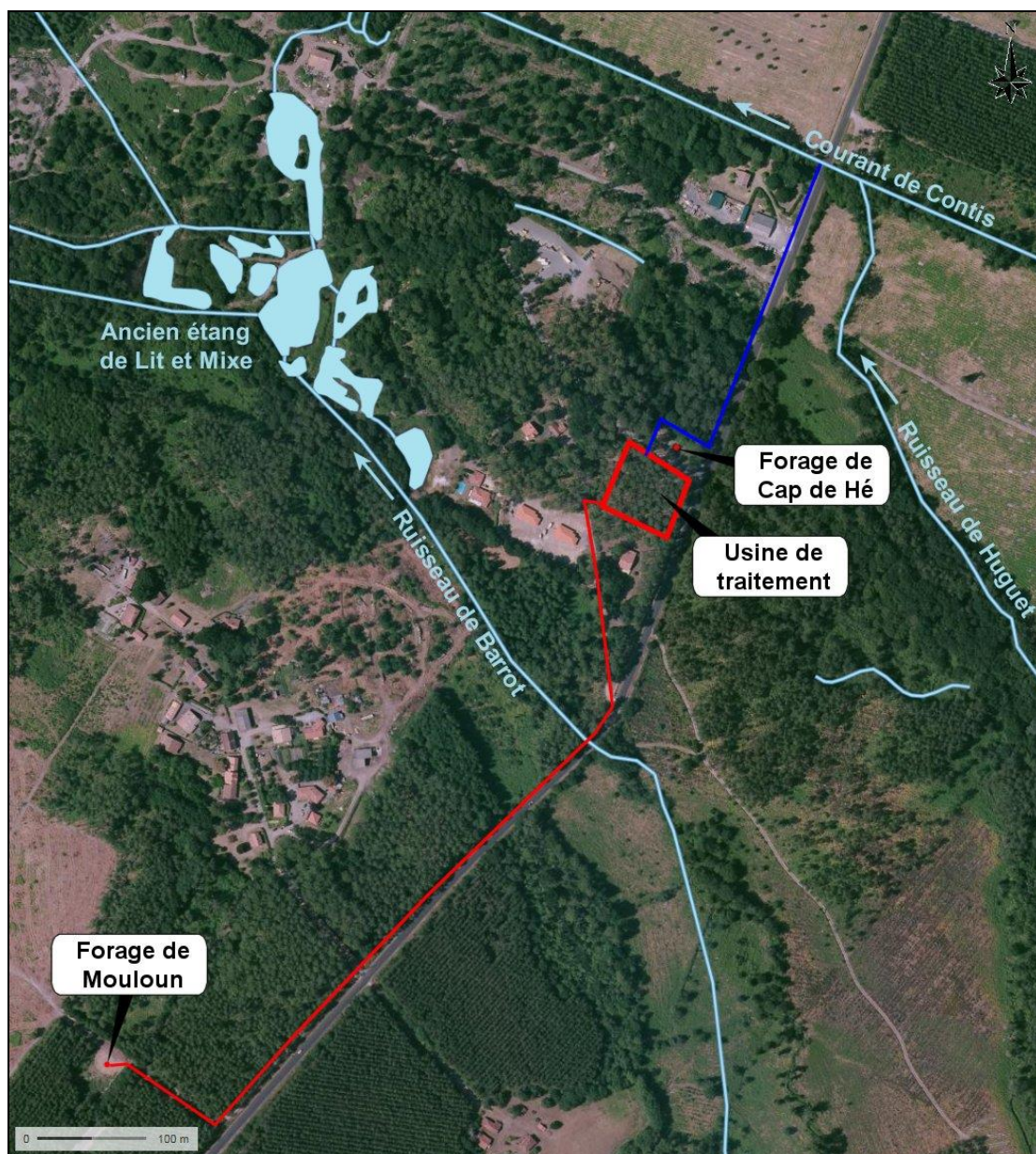


Figure 1 : Réseau hydrographique à proximité du site

Le ruisseau de Barrot est un affluent du Courant de Contis de 11,4 km qui coule exclusivement sur la commune de Lit et Mixe. Son bassin versant de 75 km² se trouve entièrement sur la commune. La confluence avec le Courant de Contis est située en limite nord du territoire communal.

Le ruisseau de Barrot est référencé sous les codes suivants :

- Code Masse d'eau : **FRFRR343_1**, Ruisseau de Barrot,
- Code hydrographique : **S4070500**.
- Unité hydrographique de référence : **Etangs, lacs et littoral landais**.

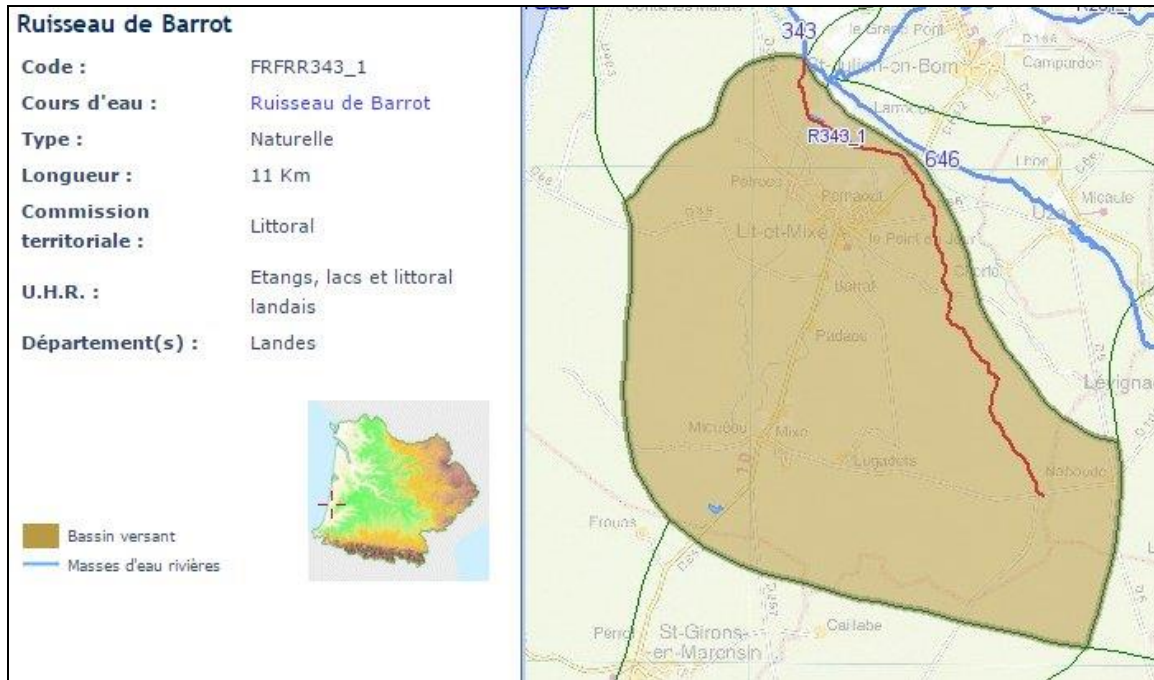


Figure 2 : Masse d'eau FRFRR343_1

Les objectifs de la masse d'eau fixés dans le SDAGE 2016-2021 sont les suivants :

Objectif de l'état écologique :	Bon état 2015
Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) :	Bon état 2015

Figure 3 : Objectifs de la masse d'eau FRFRR343_1

7.1.2 Hydrologie

Le ruisseau de Barrot ne fait l'objet d'aucun suivi hydrologique.

Par analogie avec le ruisseau de la Forge-Pontex (caractéristiques des bassins versants proches : surface, occupation des sols, géologie...), les débits du Ruisseau de Barrot au niveau de la confluence avec le Courant de Contis sont les suivants :

- Débit spécifique moyen du ruisseau de la Forge-Pontex : 14,1 l/s/km²
- Débit spécifique d'étiage du ruisseau de la Forge-Pontex : 5,16 l/s/km²
- Surface du bassin du ruisseau de Barrot au niveau de la confluence : 75 km²
- Débit moyen du ruisseau de Barrot : **1,05 m³/s**, soit 90 720 m³/j
- Débit d'étiage du ruisseau de Barrot : **0,38 m³/s**, soit 32 832 m³/j

7.1.1 Qualité de la masse d'eau

Le ruisseau de Barrot ne fait pas l'objet d'un suivi régulier de la qualité des eaux par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2016-2021, l'état de la masse d'eau est le suivant :

	Indice de confiance			Indice de confiance	
Etat écologique :	Bon	Faible	Etat chimique (avec ubiquistes) :	Non classé	Inconnu
Origine :	Modélisé		Etat chimique (sans ubiquistes) :	Non classé	

Figure 4 : Etat de la masse d'eau FRFRR343_1 dans le cadre du SDAGE 2016-2021

Cet état écologique modélisé est cohérent avec celui du Courant de Contis dont la qualité régulièrement suivie par l'Agence de l'Eau présente un bon état chimique depuis 2002.

7.1.2 Pressions et usages

D'après l'état des lieux de 2013, la seule pression significative sur le Ruisseau de Barrot est due aux rejets de stations d'épurations domestiques.

On peut toutefois remarquer les éléments suivants :

- Aucune station d'épuration ne se rejette dans le ruisseau ou ses affluents,
- L'habitat diffus et en assainissement non collectif est très peu dense.
- La quasi-totalité des rejets d'eaux usées traitées se fait par infiltration (ANC, station d'épuration de Lit et Mixe).

Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Non significative
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Minime

Figure 5 : Pressions de la masse d'eau FRFRR343_1 (SDAGE 2016-2021)

7.2 Incidence des prélèvements sur le ruisseau de Barrot

Compte tenu de l'hydrogéologie du secteur, le ruisseau Barrot, ainsi que tous les eaux superficielles de la zone d'étude (courant de Contis, ruisseau de Huguet, plans d'eau reliquats de l'ancien étang de Lit et Mixe...), est alimenté par les eaux de ruissellement et par la nappe superficielle des Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde (FRFG045).

Cette nappe de surface est séparée de la nappe des calcaires et faluns de l'Aquitaniens-Burdigalien (exploitée par les forages) par les formations argileuses d'Arengosse et du Serravallien.

De plus, les pompages n'entraînent pas de drainance de la nappe superficielle (cf. avis hydrogéologiques).

La nappe des calcaires et faluns de l'Aquitaniens-Burdigalien étant captive sous les formations argileuses d'Arengosse et du Serravallien, l'exploitation des forages de Cap de Hé et de Mounloun n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur le réseau hydrographique de surface, notamment sur le ruisseau de Barrot qui est, par ailleurs, situé hors des périmètres de protection immédiate et rapprochée des forages

8. Compatibilité du projet avec le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE (articles L 212-1 et L 212-2 du code de l'environnement) fixe, par grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des ressources piscicoles. Cet outil de planification dans le domaine de l'eau a été créé par la loi sur l'eau de 1992.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne 2016-2021 a été adopté par le Comité de bassin et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015.

Les orientations du SDAGE en réponse aux questions importantes sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Les 4 orientations du SDAGE sont les suivantes :

- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- Réduire les pollutions,
- Améliorer la gestion quantitative,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Ces 4 orientations se déclinent en 154 dispositions à mettre en œuvre.

LES 4 ORIENTATIONS FONDAMENTALES EN RÉPONSE AUX 6 QUESTIONS IMPORTANTES

Orientations fondamentales	Questions importantes
Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Question importante n°5 : Développer la connaissance au service des milieux aquatiques • Question importante n°6 : Renforcer la gouvernance en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficience des actions.
Orientation B : Réduire les pollutions	<ul style="list-style-type: none"> • Question importante n°1 : Poursuivre la réduction des rejets de substances dangereuses et prendre en compte les polluants impactant les milieux aquatiques et les usages (polluants émergents, microbiologiques, etc.) • Question importante n°2 : Poursuivre la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires
Orientation C : Améliorer la gestion quantitative	<ul style="list-style-type: none"> • Question importante n°3 : Restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau
Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Question importante n°4 : Poursuivre la restauration de la continuité, de la biodiversité et de la dynamique physique des milieux aquatiques en lien avec la gestion des crues.

Le projet d'usine de production d'eau potable de Lit et Mixe alimentée par les forages de Cap de Hé et de Mounloun a été conçu dans un objectif de sécurisation et de fiabilisation du système de production d'eau potable de la commune de LIT ET MIXE.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs et orientations du SDAGE, notamment vis-à-vis de la gestion quantitative et de l'augmentation des performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux.

L'usine de production d'eau potable de Lit et Mixe et l'exploitation des forages de Cap de Hé et de Mounloun sont concernés par les orientations et disposition suivantes :

Orientations	Dispositions	
Orientation B	Réduire les pollutions	
Agir sur les rejets macropolluants et micropolluants	B2	Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale
	B3 et B6	Fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux
	B5	Prendre en compte les dépenses de maintenance des équipements liés aux services de l'eau.
Orientation C	Améliorer la gestion quantitative	
Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer	C1	Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau
Gérer durablement la ressource en eau	C9	Gérer collectivement les prélèvements
	C10	Restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraines
	C14	Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau
	C15	Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements
Orientation D	Préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	
Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D49	Evaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants

Les captages d'eau dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun sont principalement concernés par l'orientation C et ses dispositions listées ci-dessus.

Le projet contribue notamment à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource par :

- Une gestion des prélèvements d'eau potable par la commune de Lit-et-Mixe,
- L'utilisation d'une ressource non déficitaire et présentant une balance prélèvements/ressources équilibrée,
- Des prélèvements strictement adaptés aux futurs besoins en eau potable (prospective du schéma directeur d'adduction en eau potable),
- Une quantification des volumes prélevés, des volumes distribués et des pertes en eau,
- Un rendement du réseau d'eau potable d'environ 90% et des recherches de fuites régulières,
- Des pertes en eau très faibles lors de la production d'eau potable (380 m³/an d'eaux sales et 930 m³/an d'eau de maturation, soit 0,3% du volume prélevé).

9. Mesures de protection des eaux souterraines

9.1 *Nappe superficielle des sables plio-quaternaires*

La nappe des Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde (FRFG045) est superficielle et située à faible profondeur. En l'absence de protection de surface (formation géologique peu perméable), cette masse d'eau est vulnérable à une pollution de surface. Elle reste toutefois peu sensible car elle n'est pas exploitée pour l'alimentation en eau potable.

Dans le tableau des enjeux (page 96 du dossier), il est indiqué que "la qualité de la nappe ne devra pas être dégradée lors de l'exploitation des forages et de l'usine" en raison de la vulnérabilité de la nappe de surface.

Les risques de pollution de la nappe superficielle sont principalement liés au stockage et à l'utilisation des réactifs, ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales :

- Pollution accidentelle, par déversement de polluants (produits, réactifs, boues,...) sur le sol et propagation vers les eaux souterraines,
- Pollution chronique (particules fines, hydrocarbures,...) par lessivage des chaussées par les eaux de ruissellement et propagation vers les eaux souterraines.

Les mesures de protection de la nappe sont présentées aux chapitres 2.2 et 2.3 de la notice d'incidence. Elles sont rappelées ci-dessous :

- Les eaux de ruissellement sont collectées au niveau des voiries sont traitées par un séparateur à hydrocarbures et dirigées vers le fossé longeant RD652.
- La conception de l'usine a été réalisée en intégrant des mesures constructives et préventives vis-à-vis du risque de pollution du milieu :
 - ✓ Tous les stockages de réactifs liquides sont équipés d'une rétention intégrée (double peau).
 - ✓ L'usine est équipée d'une aire spécifique, étanche et revêtue pour le dépotage des réactifs.
 - ✓ Les coffrets de dépotage sont rassemblés au-dessus de l'aire de dépotage.
 - ✓ Afin de contenir les écoulements accidentels en cours du dépotage, l'aire de dépotage est raccordée à une fosse de rétention enterrée de 8 m³. Les produits déversés peuvent ensuite être pompés et évacués en filière adaptée par un prestataire spécialisé et habilité.
 - ✓ En cas de déversement accidentel sur la voirie, l'usine dispose de kits absorbants anti-pollution permettant d'isoler et de piéger les polluants (obturateur de grille, produits absorbants)
 - ✓ Les camions de livraison sont adaptés aux produits (adaptés au transport et dépotage de matières dangereuses).
- Les réactifs sont stockés sur une dalle étanche avec rétention.
- L'étanchéité des ouvrages a été contrôlée.
- Les boues, eaux sales et eaux usées domestiques issues de l'usine seront traitées par la station d'épuration communale de Cabaniou avant infiltration.

9.2 Nappe des calcaires et faluns de l'Aquitaniens-Burdigalien

La qualité de la nappe des calcaires et faluns de l'Aquitaniens-Burdigalien (captée par les forages) peut être impactée par :

- La nappe de surface des Sables plio-quadernaires en cas de connexion entre les deux masses d'eau,
- Retour d'eau provenant de l'usine de traitement et entraînant des éléments polluants.

L'absence de connexion entre les deux nappes est assurée par un tube acier et une cimentation de tête jusqu'à 80,5 m pour le forage de Cap de Hé et 81 m pour le forage de Mounloun, soit en-dessous des formations argileuses d'Arengosse et du Serravallien situées entre 36,5 et 59 m pour Cap de Hé et entre 43,3 et 81 m pour Mounloun (Voir coupes techniques et géologiques des forages de Cap de Hé et de Mounloun en pages suivantes)

Une margelle béton complète ce dispositif de protection car la nappe de surface est affleurante dans le secteur des forages (voir photo ci-dessous).

Rappel : Les essais de pompage initiaux avaient confirmé l'absence de drainance de la nappe superficielle (cf. avis hydrogéologique du forage de Cap de Hé).



Figure 6 : Tête du forage de Mounloun

Afin d'éviter le retour d'eau depuis l'usine, les deux têtes de forage sont équipées de clapet anti-retour DN150 type Clasar.

Les caractéristiques de cet équipement, ainsi que les plans des têtes de forages sont présentés en annexe 4.

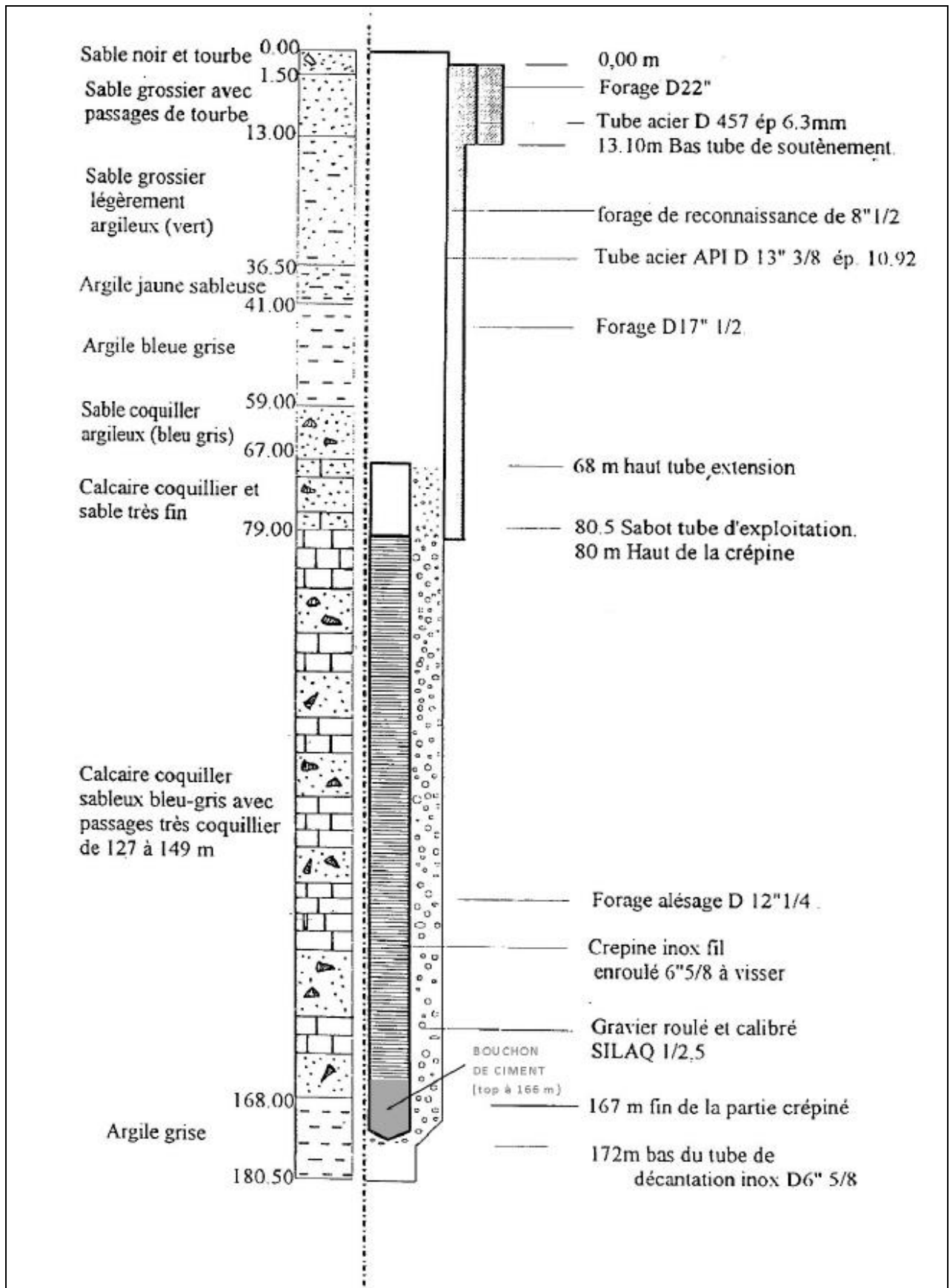


Figure 7 : Coupe technique et géologique du forage de Cap de Hé

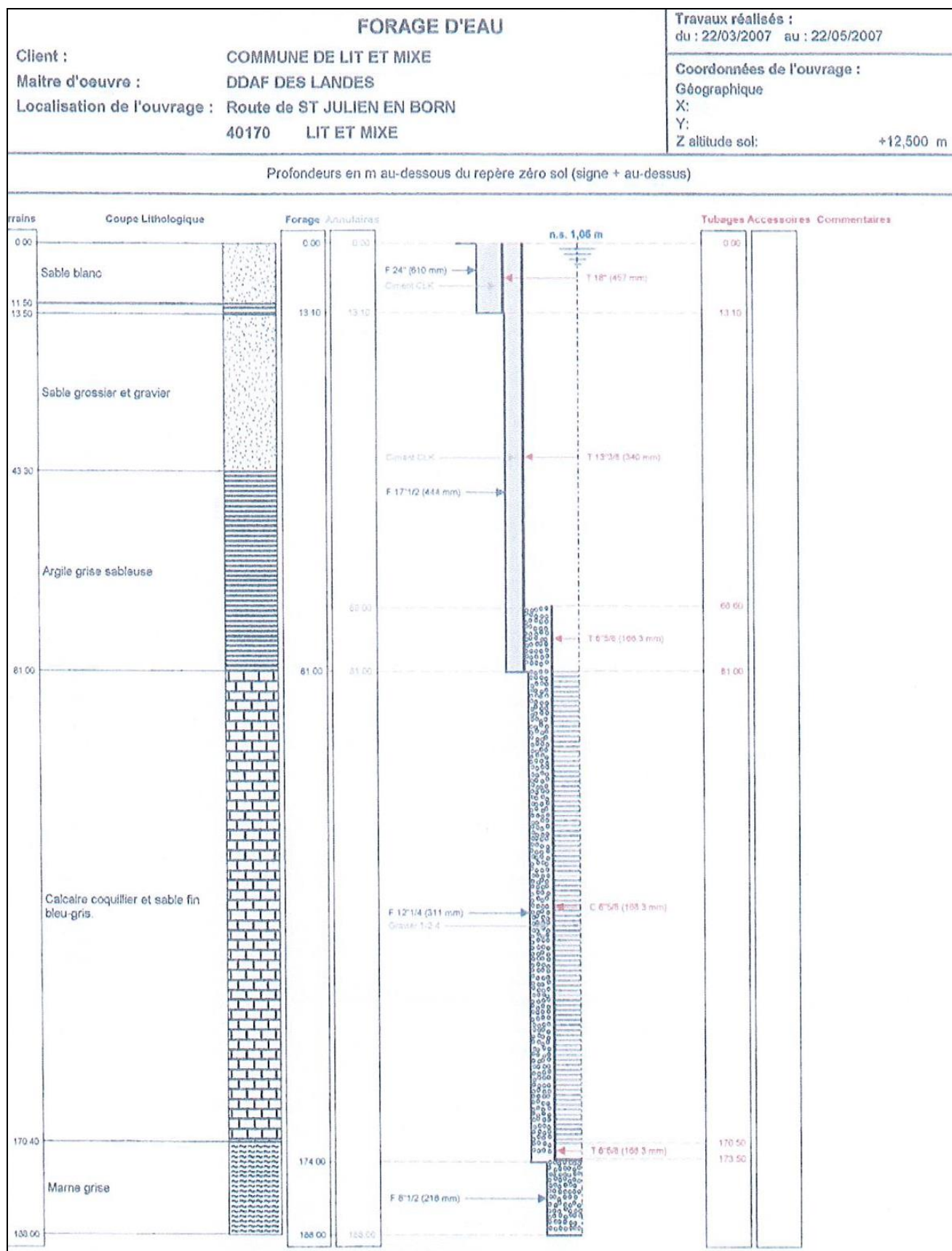


Figure 8 : Coupe technique et géologique du forage de Mounloun

10. Suivi et surveillance des prélèvements

Conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de surveillance de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique, les fréquences d'analyses sur l'installation sont les suivantes :

Débit (en m ³ /j)	Fréquence annuelle		
	RP	RS	RSadd
100 à 1 999 m ³	0,5 *	2	4
2 000 à 5 999 m ³	1	3	8

* correspond à une analyse tous les 2 ans

Tableau 8 : Fréquence d'analyses sur la ressource

Population desservie (habitants)	Débit (en m ³ /j)	Fréquence annuelle			
		P1	P2	D1	D2
500 à 1 999	De 100 à 399 m ³	2	1	6	1
2 000 à 4 999	De 400 à 999 m ³	3	1	9	1
5 000 à 14 999	De 1 000 à 2 999 m ³	5	2	12	2

Tableau 9 : Fréquence d'analyses au point de mise en distribution

Le contenu des analyses est conforme à l'annexe 1 de l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié.

Le maître d'ouvrage mettra en place les procédures d'information de l'autorité sanitaire en cas de pollution, non-conformité ou incident sur la filière de traitement.

En cas de non-conformité lors des contrôles réalisés par l'ARS, un prélèvement de contrôle sera lancé puis transmis à l'ARS pour validation et levée de la non-conformité.

Conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié, les conditions de surveillance des forages de Cap de Hé et de Mounloun sont les suivantes (art.11) :

- Les forages sont régulièrement entretenus de manière à garantir la protection de la ressource en eau souterraine, notamment vis-à-vis du risque de pollution par les eaux de surface et du mélange des eaux issues de différents systèmes aquifères, et à éviter tout gaspillage d'eau.
- Les forages feront l'objet d'une inspection périodique, au minimum tous les dix ans, en vue de vérifier l'étanchéité de l'installation concernée et l'absence de communication entre les eaux prélevées ou surveillées et les eaux de surface ou celles d'autres formations aquifères interceptées par l'ouvrage. Cette inspection portera en particulier sur l'état et la corrosion des matériaux tubulaires (cuvelages, tubages ...).

ANNEXES

Annexe 1 : Courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes du 9 avril 2019

Annexe 2 : Plans du zonage d'assainissement

Annexe 3 : Contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif

Annexe 4 : Caractéristiques des clapets anti-retour et plans des têtes de forages

ANNEXE 1

Courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
du 9 avril 2019



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le **09 AVR. 2019**

Service de la Police de l'Eau et des
Milieux Aquatiques

Dossier suivi par :
Brice LABADIE
Marie-Gabrielle MOUNEYRES

Tél. : +33 5 58 51 30 52
Fax : +33 5 58 51 30 10
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de
l'environnement
Prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun
Demande de compléments

Réf. : 40-2018-00414

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé le 12 décembre 2018, un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif aux procédures d'autorisation loi sur l'eau pour ce qui concerne les deux forages associés au projet de construction d'une usine d'eau potable à Lit-et-Mixe.

À l'occasion de l'examen du dossier par les services instructeurs, est apparue la nécessité de régulariser votre dossier.

Je vous invite donc à me faire parvenir les éléments évoqués en annexe afin de pouvoir poursuivre l'instruction de votre dossier.

Vous disposez d'un **délaï de 3 mois** pour faire parvenir ces différents éléments. Le délai d'instruction prévu par l'article R.181-17 du code de l'environnement est suspendu jusqu'à la réception de l'intégralité des éléments définis ci-dessus.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, un arrêté de rejet de votre demande d'autorisation environnementale vous sera transmis.

Pour rappel, à l'issue de l'examen au cas par cas prévu à l'article R.122-3 du code de l'environnement, il a été décidé par arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 que le projet de construction d'une usine d'eau potable alimentée par les forages de Cap de Hé et de Mounloun, le débit de traitement d'eau de l'usine et le stockage correspondant, n'étaient pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

La nouvelle unité de production d'eau potable a donc été autorisée par arrêté préfectoral du 7 mai 2018. Cet arrêté d'autorisation stipule que l'usine sera conçue et exploitée conformément au dossier « 143020-141-02 relatif à la construction de l'usine de potabilisation de Cap de Hé - février 2018 » transmis le 15 février 2018 par la mairie de Lit-et-Mixe. Il prévoit également que l'unité sera alimentée à partir du forage Cap de Hé et du forage Mounloun lorsque celui-ci sera autorisé.

Monsieur Bertrand PUYO
Mairie de Lit et Mixe
Rue de l'Hotel de Ville
40 170 LIT-ET-MIXE

.../...

Le dossier déposé le 12 décembre 2018, présente l'ensemble du projet. L'autorisation environnementale quant à elle ne va concerner que les deux forages associés.

Il convient de noter que les deux forages objet de l'autorisation environnementale sont déjà existants :

- Le forage de Cap de Hé a été autorisé par arrêté préfectoral du 14 avril 1999 pour un débit maximal d'exploitation de 100 m³/heure, un volume maximal journalier de 2000 m³ et une durée maximum des pompages de 20 heures. Un périmètre de protection immédiate et un périmètre de protection rapprochée (tous deux confondus) ont été définis sur le périmètre de la parcelle d'implantation n°847 section C appartenant à la commune de Lit-et-Mixe.

Le projet vise à augmenter de 20 % le débit d'exploitation du forage de Cap de Hé pour le porter à 120 m³/h. Le volume maximal journalier de 2 000 m³ et la durée maximum des pompages de 20 heures ne sont pas modifiés.

- le forage de Mounloun a fait l'objet d'un récépissé de déclaration pour rechercher la présence d'eau souterraine et évaluer la productivité de la ressource le 31 août 2006. Il a ensuite été autorisé pour prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine par arrêté préfectoral du 8 mars 2011 à titre exceptionnel (présence d'arsenic dans les eaux) et temporaire (sur 7 jours) afin d'assurer la continuité du service public pendant les travaux de remise en état du forage Cap de Hé. Le débit maximal d'exploitation autorisé a été fixé à 120 m³ /h et le prélèvement maximal journalier à 2 400 m³. L'arrêté n'a pas fixé de périmètre de protection. Un hydrogéologue a émis un avis en mars 2008 sur les périmètres de protection à mettre en œuvre et les débits maximum de prélèvements horaire et journalier pouvant être autorisés. Il a par ailleurs émis des réserves au regard de l'absence de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'un certain nombre d'habitations situées dans un rayon inférieur à 1,5 km du forage.

Le projet vise à autoriser de façon permanente le débit d'exploitation du forage de Mounloun à 120 m³/h, un volume maximal journalier de 2 400 m³ et une durée maximum des pompages de 20 heures.

Pour l'ensemble du projet, l'usine prélèvera son débit nominal à hauteur de 50 % sur chaque forage :

- 60 m³/h sur le forage Cap de Hé,
- 60 m³/h sur le forage de Mounloun.

En cas de défaillance d'un des 2 forages :

- En période estivale, la production nominale sera assurée par le fonctionnement d'un forage à 120 m³/h
- En période hivernale, 1 file de traitement sera arrêtée. Il sera également possible de diviser le débit d'un forage sur les deux files (30 m³/h sur chaque file).

La production annuelle en eau traitée sera de 401 500 m³, soit 1 100 m³ /j en moyenne (427 130 m³/a/n d'eau brute)

Dans l'attente de ces compléments, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental



Le Directeur Adjoint,

Jean-Pascal LEBRETON

Copie : Agence Régionale de Santé (40)

P.J. : Liste des compléments à apporter au dossier

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

ANNEXE

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :
prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun
dossier n° : **40-2018-00414**

Au titre de la complétude du dossier :

Pour que le dossier soit complet, vous devez fournir les pièces suivantes :

Les conclusions des rapports d'évaluation des zones d'influence concernant le forage Cap de Hé et le forage de Mounloun (Cabinet Merlin juillet 2018) sont établies respectivement sur la base d'un pompage en simultané de 100 m³/h pour Cap de Hé et 58,5 m³/h pour Mounloun. Il apparaît nécessaire compte tenu de l'enjeu relatif aux zones d'influence ainsi définies, de préciser de manière argumentée si ces conclusions restent identiques pour les modes de fonctionnement envisagés et notamment dans le cas d'un prélèvement unique de 120 m³ /h sur le forage de Mounloun pour lequel la transmissivité des sols apparaît élevée.

Il est noté que les réserves émises par l'hydrogéologue (rapport mars 2008 – forage de Mounloun) concernant l'impact de l'absence de raccordement au réseau d'assainissement collectif de certaines habitations situées dans un rayon inférieur à 1,5 km du forage n'ont pas été réexaminées dans le dossier présenté. Il convient de préciser l'impact éventuel ou l'absence d'impact des systèmes d'assainissement de surface.

La figure 20 – « réseau hydrographique à proximité du site » recense le ruisseau de Barrot (FRFRR343-1) comme masse d'eau située au plus près du forage de Mounloun. Il est noté que le descriptif de la qualité de cette masse d'eau n'est pas détaillé. Par ailleurs, en termes d'effet directs et indirects du projet (forages) sur l'environnement, l'incidence du prélèvement de 120 m³/h du forage de Mounloun sur l'hydrologie du ruisseau de Barrot n'est pas abordé dans le dossier. Le dossier est à compléter sur ce point.

L'autorisation de prélèvement concernant les 2 forages, relève de la rubrique 1120 de la nomenclature IOTA (loi sur l'eau). Le volume à déterminer au regard de cette rubrique n'est pas celui de la production d'eau potable de l'usine, mais le volume total prélevé en cumulé pour les deux captages. Ce volume total d'eau prélevée est à préciser page 56. (volume eaux brutes : 427 130 m³/an mentionné à la page 97 ?)

La compatibilité du projet avec le SDAGE 2016-2021 est principalement abordée pour l'usine, mais la compatibilité des forages avec le SDAGE n'est pas démontrée. Par exemple, le projet n'aborde pas en quoi le projet participe à une gestion économe, équilibrée et durable des ressources en eau souterraine au regard des besoins identifiés. La compatibilité du projet (captages d'eau) avec le SDAGE est à préciser.

Le dossier indique qu'actuellement l'exploitation du forage de Cap de Hé entraîne un prélèvement de 135 000 m³/ an. Le projet représente une augmentation de prélèvement de 292 000 m³/an soit un volume total de 427 130 m³/an d'eau brute, sans qu'aucun élément de justification du besoin d'augmentation des volumes prélevés ne soit indiqué.

Le dossier indique en termes d'enjeux vis-à-vis des eaux souterraines (page 96) que la qualité de la nappe ne devra pas être dégradée lors de l'exploitation des forages et de l'usine. Quelles sont les mesures envisagées ? Le dossier ne précise pas par exemple si les forages sont munis de dispositifs anti-retour de flux et si les systèmes mis en œuvre permettent de garantir l'absence de connexion entre la nappe captée par les deux forages (nappe captive des calcaires et falluns de l'Aquitaniens-burdigalien) et la nappe de surface (nappe superficielle des sables plio-quadernaires).

Les mesures de suivi présentées (moyens de surveillance) ne traitent que de la partie usine, les conditions de suivi et surveillance des prélèvements ne sont pas abordées (voir notamment l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions applicables aux prélèvements soumis à autorisation relevant de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature eau).

ANNEXE 2

Plans du zonage d'assainissement



Département des Landes (40)

Diagnostic du réseau
d'assainissement

Lit-et-Mixe

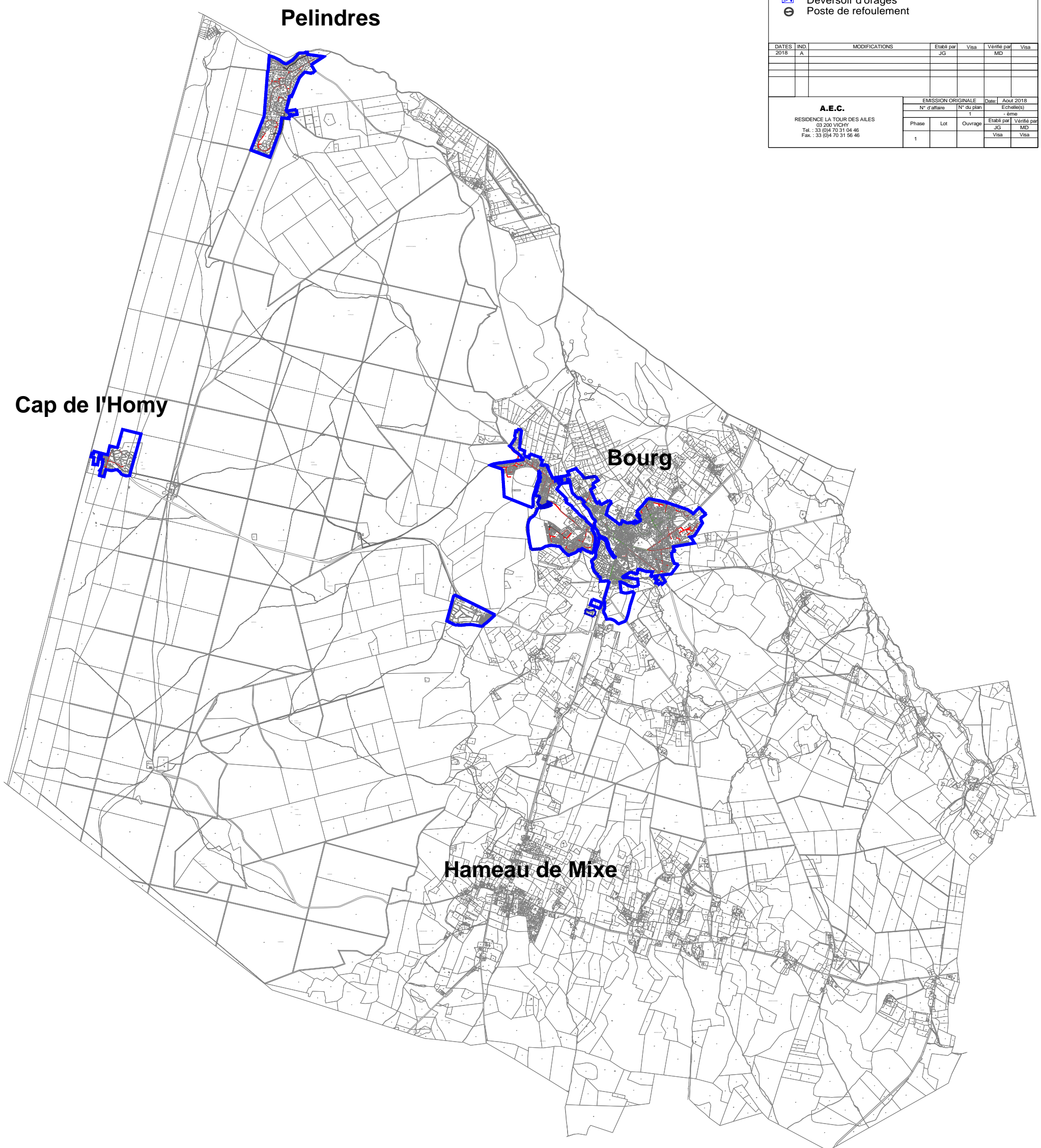
Zonage assainissement

Légende :

- Canalisation d'eaux usées
- Canalisation unitaire
- Canalisation de refoulement
-  Déversoir d'orages
-  Poste de refoulement

DATES	IND	MODIFICATIONS	Etabli par	Visa	Vérifié par	Visa
2018	A		JG		MD	

A.E.C.			EMISSION ORIGINALE		Date:
RESIDENCE LA TOUR DES AILES			N° d'attache	N° du plan	Acou 2018
03 200 VICHY			1		Échelle(s)
Tel. : 33 (0)4 70 31 04 46			Phase	Lot	Ouvrage
Fax. : 33 (0)4 70 31 56 46					



LEGENDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :



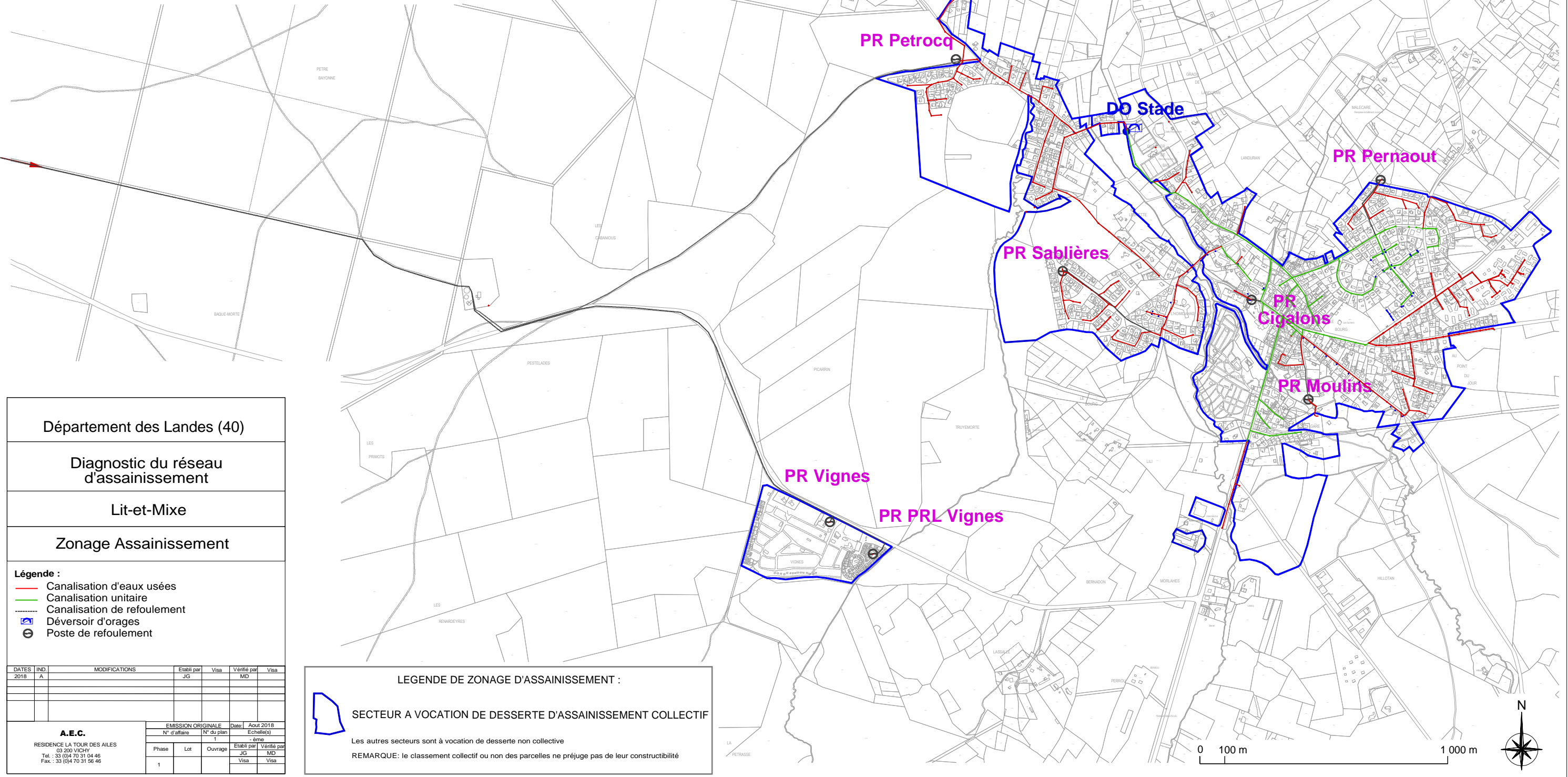
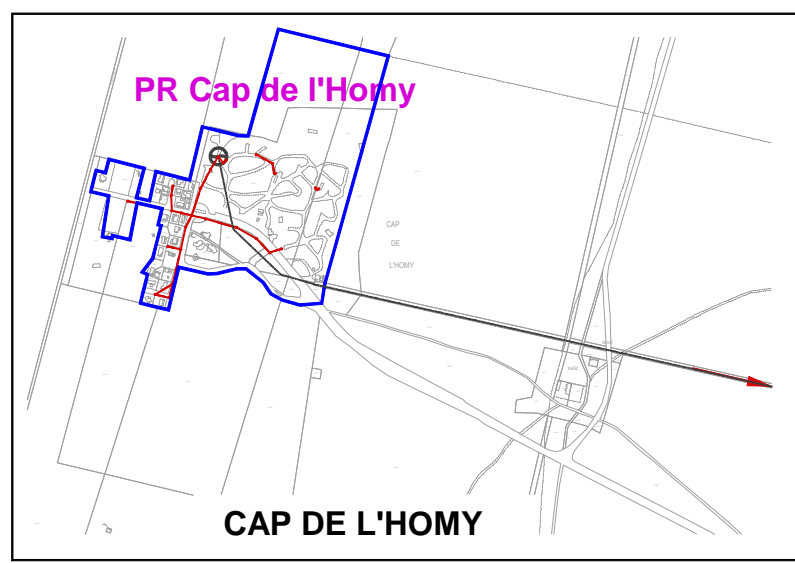
SECTEUR A VOCATION DE DESSERTE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les autres secteurs sont à vocation de desserte non collective

REMARQUE: le classement collectif ou non des parcelles ne préjuge pas de leur constructibilité



0 100 m 1 000 m 2 000 m 3 000 m 4 000 m 5 000 m



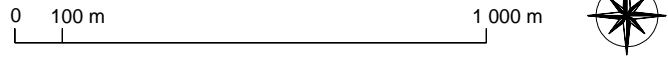
Département des Landes (40)					
Diagnostic du réseau d'assainissement					
Lit-et-Mixe					
Zonage Assainissement					
Légende :					
— Canalisation d'eaux usées					
— Canalisation unitaire					
- - - Canalisation de refoulement					
☒ Déversoir d'orages					
⊖ Poste de refoulement					
DATE	IND	MODIFICATIONS	Etabli par	Visa	Venté par
2018	A		JG		MD
A.E.C.			Date: Aout 2018		
RESIDENCE LA TOUR DES AILES			Echelle(s)		
03 500 VICHY			-		
Tel. : 33 (0)4 70 31 04 46			-		
Fax. : 33 (0)4 70 31 56 46			-		
EMISSION ORIGINALE		Date: Aout 2018			
N° d'affaire	N° du plan	Echelle(s)			
1		-			
Phase	Lot	Ouvrage	Etabli par	Venté par	
1			JG	MD	
			Visa	Visa	

LEGENDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

☒ SECTEUR A VOCATION DE DESSERTE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les autres secteurs sont à vocation de desserte non collective

REMARQUE: le classement collectif ou non des parcelles ne préjuge pas de leur constructibilité



ANNEXE 3

Contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif

BILAN CONTROLES ANC LIT ET MIXE 2007

Propriétaire	Locataire	Adresse terrain	Cadastre	Référence Parcelle	Résultat Diagnostic
POLROLCZAK OLIVIER		263 ROUTE DE MALECARE	C 597-599-601-604	85200003300200	Acceptable (pas de défauts majeurs)
MOIZAN JEAN-MARC		317 ROUTE DE MALECARE	C 139-600-605-823-824	85200003300400	Acceptable (pas de défauts majeurs)
ODRU KATIA		345 PERNAOUT		85200003300500	Absent
TAUZIA ALAIN		472 ROUTE DE MALECARE	C 672	85200003300600	Indéterminé
CHARTER SYLVIE		463 ROUTE DE MALECARE		85200003300700	Acceptable (pas de défauts majeurs)
SOUCHAL JEAN-CLAUDE		CHEMIN DE MALECARE	C 151-893-895	85200003300750	Conforme
DESCAMPS PHILIPPE-MICHEL		642 PERNAOUT MALECARE		85200003300800	Absent
BELLEGARDE MARIE-ANNE		751 MATRUQUE	C 108	85200003300900	Acceptable (pas de défauts majeurs)
LAPAINÉ DANIEL		782 ROUTE DE MALECARE		85200003301000	Absent
DELAGE CAMILLE		103 MATRUQUE	C 103	85200003301100	Acceptable (pas de défauts majeurs)
NAPIAS GERARD		305 PERNAOUT		85200003301300	Acceptable (pas de défauts majeurs)
KRAMER HEMPEL AGNES		270 PECHINE		85200003301400	Présence de nuisances
DARMAILLAC GEORGETTE		JUSTON	C 657	85200003301500	Acceptable (pas de défauts majeurs)
KOETSVELD WILLEM		374 BADIE		85200003700600	Acceptable (pas de défauts majeurs)
DUPIN ALAIN		158 BARROT	C 497-693-873	85200003700700	Acceptable (pas de défauts majeurs)
PERIN MICHEL		167 BARROT		85200003700800	Absent
CORTEZ YVONNE		225 BARROT		85200003700900	Présence de nuisances
CORTEZ ANNIE		CHEMIN DU BARROT		85200003700920	Conforme
CORTEZ CLAUDE		184 CHEMIN DE BARROT		85200003700950	Conforme
CORTEZ YVONNE		211 BARROT		85200003701000	Conforme
DESCAMPS PASCAL		BARROT	C 247-493-495-690-691	85200003701050	Acceptable (pas de défauts majeurs)
DUPIN BERNARD		243 BARROT	C 691-247-493	85200003701100	Acceptable (pas de défauts majeurs)
DUPIN JEAN-CLAUDE		365 BARROT		85200003701200	Acceptable (pas de défauts majeurs)
DUPIN BERNARD	SAILLARD	243 CHEMIN DU BARROT	C 495-690	85200003701300	Acceptable (pas de défauts majeurs)
ECHEVERRIA / DEFRANCESCHI		317 BARROT		85200003701400	Acceptable (pas de défauts majeurs)
LACASSAGNE JEAN	LASSERRE	360 CHEMIN DU BARROT	C 226	85200003701500	Acceptable (pas de défauts majeurs)
LACASSAGNE JEAN	MAUBOURGUET	358 CHEMIN DU BARROT	C 226	85200003701600	Présence de nuisances
LAPARADE GILBERT		365 CHEMIN DU BARROT	C 230	85200003701700	Présence de nuisances
ATSMA ALE		CAP DE HE		85200003701750	Absent
BARRIERE FRANCIS		721 CAP DE HE		85200003701800	Acceptable (pas de défauts majeurs)
GAURAN PIERRE		709 ROUTE DE ST JULIEN		85200003701900	Acceptable (pas de défauts majeurs)
TOULLEC	DECHETTERIE	941 CAP DE HE		85200003701920	Acceptable (pas de défauts majeurs)
DOLHATS JEAN-MARIE		1131 CAP DE HE		85200003701950	Conforme
SARL MATHIEU BORDES		1177 CAP DE HE		85200003701980	Conforme
GENTY ANDRE		1179 ROUTE DES LACS		85200003702000	Acceptable (pas de défauts majeurs)

SOGEDO

Service de l'assainissement non collectif

42 Avenue du Béarn

40 360 POMAREZ

Tél : 05 58 55 39 60

ATTESTATION

**VERIFICATION TECHNIQUE DU FONCTIONNEMENT
ET DU BON ETAT DES OUVRAGES**

Nom : MME CORTEZ YVONNE

Adresse : 225 BARROT

40170 LIT-ET-MIXE

Références parcelle : 85200003700900

Visite effectuée le : 17/07/2007 entre 14:00 et 14:30

Le système d'assainissement est-il conforme à l'arrêté du 06/05/1996 :

Conforme

Non Conforme

Acceptable (pas de défauts majeurs)

Présence de nuisances

Réhabilitation urgente

Indéterminé

Le Service de l'assainissement non collectif.

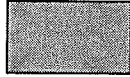
Schéma d'implantation

Légende :

Réseau eaux usées



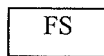
Habitation



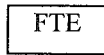
Bac à graisse



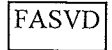
Fosse septique



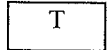
Fosse toutes eaux



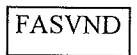
Filtre à sable vertical drainé



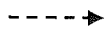
Terre d'infiltration



Filtre à sable vertical non drainé



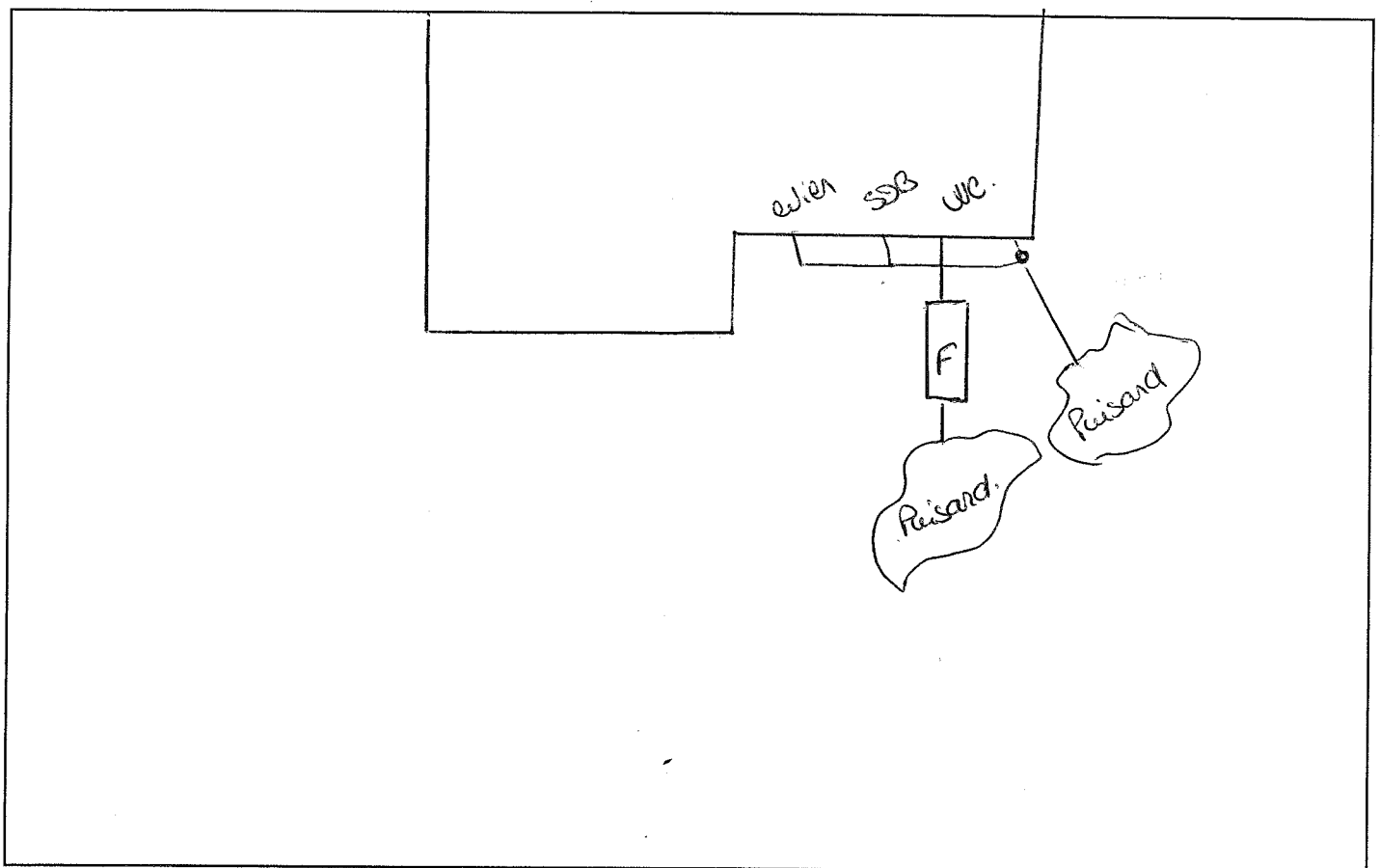
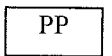
ventilation



regard



Puits perdu





Formulaire d'inventaire de l'existant

PROPRIETAIRE		PETITIONNAIRE	
NOM: MME CORTEZ YVONNE	ADRESSE: 23 RUE W.ROUSSEAU	NOM: MME CORTEZ YVONNE	ADRESSE: 23 RUE W.ROUSSEAU
33140	VILLENAVE D'ORNON	33140	VILLENAVE D'ORNON
TELEPHONE:		TELEPHONE:	

PARCELLE	
REFERENCE CADASTRALE:	REFERENCE PARCELLE: 85200003700900
NUMERO DE SECTION:	SUPERFICIE (en m2):
ADRESSE: 225 BARROT	
40170	Lit-et-Mixe

1. Informations Contrôle de l'existant

1.1 Date de contrôle : 17/07/2007

1.2 Technicien ayant effectué le contrôle :

Lionel CAMPISTRON Christian LACOUTURE

2. Caractéristiques de l'habitation

2.1 Nombre de chambres : 5

2.2 Résidence

Principale Secondaire location à l'année location saisonnière

2.3 Si secondaire, nombre de jours de présence par an : 45

2.4 Date de construction de l'habitation : 10/10/1927

2.5 Date de réalisation de la filière d'assainissement : 22/06/2004

3. Caractéristiques du terrain et de son environnement

3.1 Superficie totale de la parcelle (en m²) :

3.2 Le terrain est-il desservi par un réseau publique d'eau potable OUI NON

3.3 Pente du terrain recouvrant le traitement

Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

3.4 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain OUI NON

3.8 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen OUI NON

4. Implantation du système

4.3 Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? OUI NON

S'il n'existe pas de documents, établir les caractéristiques du système en reportant sur un schéma les éléments suivants :

- ° L'habitation
- ° La sortie des eaux usées de l'habitation
- ° Le pré traitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée
- ° Le traitement (épandage, filtre...)
- ° Le cas échéant, le rejet des eaux traitées

Formulaire d'inventaire de l'existant

- ° Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- ° Les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées...)
- ° Les voies de passage de véhicules
- ° Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ° Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ° Les cours d'eau, fossé, mare etc...
- ° Le système d'évacuation des eaux de pluie

5. Collecte des eaux usées

5.1 Existe-t-il un regard de collecte OUI NON

5.10 Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément OUI NON

5.14 Destination des eaux de pluie

réseau de surface (fossé, caniveau...)

infiltration sur la parcelle

rétention (cuve, mare...)

autre

5.15 Si autre, préciser la destination : Puisard

6. Prétraitement (fosse, bac dégraisseur, filtre pouzzolane...)

6.1 Existe-t-il un système de prétraitement OUI NON

6.2 Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément OUI NON

EQUIPEMENT(S) DE PRETRAITEMENT EXISTANT(S) :

6.11 Type de prétraitement

fosse septique

fosse toutes eaux

fosse étanche

installation d'épuration biologique à boues activées

installation d'épuration biologique à cultures fixées

bac à graisse

préfiltre

autre

6.38 Volume en m3 : 3

6.42 Volume en litres : 500

6.46 Le prétraitement est-il accessible OUI NON

6.47 Les regards sont-ils affleurants OUI NON

6.48 Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération OUI NON

(affaissement, fissures, déformation, corrosion...)

6.51 Présence d'odeurs OUI NON

6.52 L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement OUI NON

6.53 Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure OUI NON

à la moitié de la hauteur de la fosse ? (Si oui, prévoir un é vidange)

6.55 Date de la dernière vidange :/...../.....

6.56 Nom/Raison sociale du vidangeur :

6.57 Justificatif de vidange disponible OUI NON

6.58 Volume des boues vidangées :

6.59 Destination des matières de vidange :

Formulaire d'inventaire de l'existant

VENTILATION

6.62 Existe t-il une ventilation OUI NON

6.63 La ventilation est-elle correctement conçue (entrée d'air amont prétraitement, OUI NON
raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités ?)

7. Filière de traitement (tranchées d'épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration...)

7.1 Existe t-il un traitement OUI NON

7.4 Si oui, lequel

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tranchées d'épandage à faible profondeur | <input type="checkbox"/> Lit d'épandage |
| <input type="checkbox"/> Lit filtrant non drainé à flux vertical (filtre à sable) | <input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration |
| <input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux vertical | <input type="checkbox"/> Lit à massif de zéolithe |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

7.6 Le dimensionnement du traitement est-il connu OUI NON

7.10 Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues ou relevées :

.....

.....

TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

7.14 Longueur unitaire en mètres : 15

7.16 Nombre de tranchées : 2

7.18 Longueur totale en mètres : 30

Est-il positionné à au moins :

7.73 - 5 m de l'habitation OUI NON

7.74 - 3 m de tout arbre OUI NON

7.75 - 5 m des limites de la parcelle OUI NON

7.76 - 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine OUI NON

8. Regard de répartition

8.1 Existe t-il un regard de répartition OUI NON

8.2 Si oui, est-il accessible OUI NON

8.3 Le regard présente t-il des signes d'altération OUI NON
(affaissement, corrosion, fissures, déformation...)

8.5 Stagnation d'eaux dans le regard OUI NON

8.6 Bonne répartition des effluents OUI NON

(Vérification possible par mise en eaux du regard)

8.8 Dépôt de matières en fond de regard OUI NON

8.9 Présence d'odeurs OUI NON

Formulaire d'inventaire de l'existant

9. Regard de contrôle

- 9.1 Existe t-il un regard de contrôle OUI NON
- 9.2 Le regard est-il accessible OUI NON
- 9.3 Si oui, présente t-il des signes d'altération OUI NON
(affaissement, corrosion, fissures, déformation...)
- 9.5 L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement OUI NON
- 9.6 Stagnation d'eaux dans le regard OUI NON
- 9.7 Dépôt de matières en fond de regard OUI NON
- 9.8 Présence d'odeurs OUI NON

10. Fonctionnement filière

- 10.1 Est ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement OUI NON
- 10.4 Dysfonctionnements observés au niveau du traitement OUI NON

11. Rejet des effluents (cas des filières drainées ou incomplètes)

- 11.1 Existe t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel OUI NON
- 11.13 Existe t-il un rejet d'effluents dans le sous sol OUI NON
- 11.14 Si oui, s'agit-il :
 Effluents traités Effluents prétraités Effluents bruts
- 11.15 Préciser : Les eaux de la fosse
- 11.16 - Le rejet s'effectue t-il par un puits d'infiltration conforme à la réglementation OUI NON
- 11.17 Si oui, existe t'il une dérogation préfectorale OUI NON
- 11.19 Autres cas (préciser) :

12. Diagnostic

- 12.1 Filière respectant l'arrêté du 06/05/1996 OUI NON
- 12.2 Filière présentant des risques
 Filière incomplète Filière présentant des nuisances
 Autres (colmatage, stagnation d'eau...)
- 12.3 Commentaires généraux :
- 12.4 Réhabilitation à envisager OUI NON

SOGEDO

Service de l'assainissement non collectif

42 Avenue du Béarn

40 360 POMAREZ

Tél : 05 58 55 39 60

ATTESTATION**VERIFICATION TECHNIQUE DU FONCTIONNEMENT
ET DU BON ETAT DES OUVRAGES**

Nom : LACASSAGNE Jean (locataire Maubourguet)

Adresse : 358 CHEMIN DU BARROT

40170 LIT-ET-MIXE

Références parcelle : 85200003701600

Visite effectuée le : **18/07/2007** entre **11:30** et **12:00**


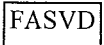

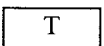

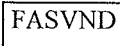




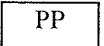
Le système d'assainissement est-il conforme à l'arrêté du 06/05/1996 :

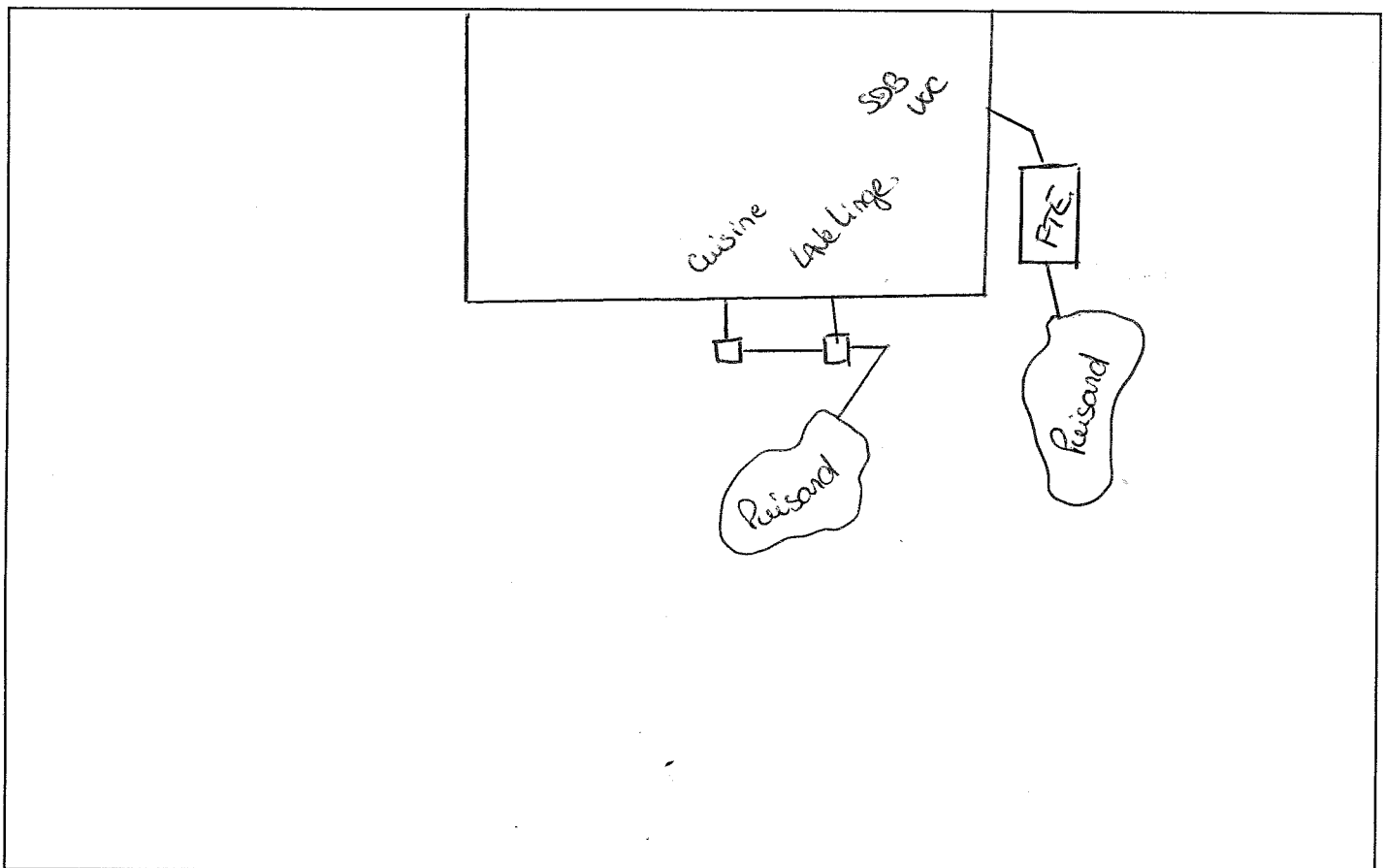
 Conforme **Non Conforme** Acceptable (pas de défauts majeurs) Présence de nuisances Réhabilitation urgente Indéterminé

Le Service de l'assainissement non collectif.

Schéma d'implantation

Légende :

Réseau eaux usées		Filtre à sable vertical drainé	
Habitation		Terre d'infiltration	
Bac à graisse		Filtre à sable vertical non drainé	
Fosse septique		ventilation	
Fosse toutes eaux		regard	
		Puits perdu	





Formulaire d'inventaire de l'existant

PROPRIETAIRE		PETITIONNAIRE	
NOM: Monsieur LACASSAGNE Jean ADRESSE: 365 CHEMIN DU BARROT		NOM: M. MAUBOURGUET VINCENT ADRESSE: 358 CHEMIN DU BARROT	
40170	LIT ET MIXE	40170	LIT ET MIXE
TELEPHONE:		TELEPHONE:	

PARCELLE	
REFERENCE CADASTRALE: 226	REFERENCE PARCELLE: 85200003701600
NUMERO DE SECTION: C	SUPERFICIE (en m2): 361
ADRESSE: 358 CHEMIN DU BARROT	
40170	Lit-et-Mixe

1. Informations Contrôle de l'existant

1.1 Date de contrôle : 18/07/2007

1.2 Technicien ayant effectué le contrôle :

Lionel CAMPISTRON Christian LACOUTURE

2. Caractéristiques de l'habitation

2.1 Nombre de chambres : 1

2.2 Résidence

Principale Secondaire location à l'année location saisonnière

2.4 Date de construction de l'habitation :/...../.....

2.5 Date de réalisation de la filière d'assainissement :/...../.....

3. Caractéristiques du terrain et de son environnement

3.1 Superficie totale de la parcelle (en m²) : 361

3.2 Le terrain est-il desservi par un réseau publique d'eau potable OUI NON

3.3 Pente du terrain recouvrant le traitement

Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

3.4 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain OUI NON

3.8 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen OUI NON

4. Implantation du système

4.3 Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? OUI NON

S'il n'existe pas de documents, établir les caractéristiques du système en reportant sur un schéma les éléments suivants :

- ° L'habitation
- ° La sortie des eaux usées de l'habitation
- ° Le pré traitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée
- ° Le traitement (épandage, filtre...)
- ° Le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- ° Les arbres, arbustes, haies, jardin potager

Formulaire d'inventaire de l'existant

- ° Les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées...)
- ° Les voies de passage de véhicules
- ° Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ° Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ° Les cours d'eau, fossé, mare etc...
- ° Le système d'évacuation des eaux de pluie

5. Collecte des eaux usées

5.1 Existe-t-il un regard de collecte OUI NON

5.10 Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément OUI NON

5.14 Destination des eaux de pluie

- réseau de surface (fossé, caniveau...)
 rétention (cuve, mare...)

- infiltration sur la parcelle
 autre

6. Prétraitement (fosse, bac dégraisseur, filtre pouzzolane...)

6.1 Existe t-il un système de prétraitement OUI NON

6.2 Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément OUI NON

EQUIPEMENT(S) DE PRETRAITEMENT EXISTANT(S) :

6.11 Type de prétraitement

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> fosse septique | <input checked="" type="checkbox"/> fosse toutes eaux |
| <input type="checkbox"/> fosse étanche | <input type="checkbox"/> installation d'épuration biologique à boues activées |
| <input type="checkbox"/> installation d'épuration biologique à cultures fixées | <input type="checkbox"/> bac à graisse |
| <input type="checkbox"/> préfiltre | <input type="checkbox"/> autre |

6.38 Volume en m3 : 1,5

6.46 Le prétraitement est-il accessible OUI NON

6.47 Les regards sont ils affleurants OUI NON

6.48 Un des organes du système de prétraitement présente t-il des signes d'altération OUI NON

(affaissement, fissures, déformation, corrosion...)

6.51 Présence d'odeurs OUI NON

6.52 L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement OUI NON

6.53 Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est elle supérieure OUI NON

à la moitié de la hauteur de la fosse ? (Si oui, prévoir une vidange)

6.55 Date de la dernière vidange : 13/07/2002

6.56 Nom/Raison sociale du vidangeur : Montaut

6.57 Justificatif de vidange disponible OUI NON

6.58 Volume des boues vidangées : 1,5

6.59 Destination des matières de vidange :

VENTILATION

6.62 Existe t-il une ventilation OUI NON

Formulaire d'inventaire de l'existant

7. Filière de traitement (tranchées d'épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration...)

7.1 Existe t-il un traitement OUI NON

7.4 Si oui, lequel

- Tranchées d'épandage à faible profondeur Lit d'épandage
 Lit filtrant non drainé à flux vertical (filtre à sable) Tertre d'infiltration
 Lit filtrant drainé à flux vertical Lit à massif de zéolithe
 Autre

7.6 Le dimensionnement du traitement est-il connu OUI NON

AUTRE TYPE DE FILIERE

7.69 Type : Puisard

7.70 Caractéristiques :
.....
.....

Est-il positionné à au moins :

7.73 - 5 m de l'habitation OUI NON

7.74 - 3 m de tout arbre OUI NON

7.75 - 5 m des limites de la parcelle OUI NON

7.76 - 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine OUI NON

8. Regard de répartition

8.1 Existe t-il un regard de répartition OUI NON

9. Regard de contrôle

9.1 Existe t-il un regard de contrôle OUI NON

10. Fonctionnement filière

10.1 Est ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement OUI NON

10.4 Dysfonctionnements observés au niveau du traitement OUI NON

11. Rejet des effluents (cas des filières drainées ou incomplètes)

11.1 Existe t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel OUI NON

11.13 Existe t-il un rejet d'effluents dans le sous sol OUI NON

11.14 Si oui, s'agit-il :

- Effluents traités Effluents prétraités Effluents bruts

11.15 Préciser : Les eaux de cuisine et machine n'ont pas de traitement

11.16 - Le rejet s'effectue t-il par un puits d'infiltration conforme à la réglementation OUI NON

11.19 Autres cas (préciser) :

Formulaire d'inventaire de l'existant

12. Diagnostic

12.1 Filière respectant l'arrêté du 06/05/1996 OUI NON

12.2 Filière présentant des risques

Filière incomplète

Filière présentant des nuisances

Autres (colmatage, stagnation d'eau...)

12.3 Commentaires généraux : La pose d'un bac à graisse est obligatoire pour traiter les eaux de cuisine et machine afin d'éviter un rejet d'effluent brut dans le sous sol ou bien raccorder ces eaux là à la fosse toutes eaux existante. Prévoir la pose des ventilation avant et après fosse.

12.4 Réhabilitation à envisager OUI NON

12.5 Organes :

.....

.....

12.6 Degré d'urgence

Très urgent

Urgent

A surveiller

SOGEDO

Service de l'assainissement non collectif

42 Avenue du Béarn

40 360 POMAREZ

Tél : 05 58 55 39 60

ATTESTATION**VERIFICATION TECHNIQUE DU FONCTIONNEMENT
ET DU BON ETAT DES OUVRAGES**

Nom : M. LAPARADE GILBERT

Adresse : 365 CHEMIN DU BARROT

40170 LIT-ET-MIXE

Références parcelle : 85200003701700

Visite effectuée le : **18/07/2007** entre **13:30** et **14:00**


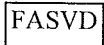

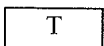

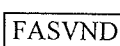
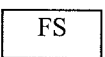
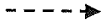


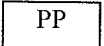
Le système d'assainissement est-il conforme à l'arrêté du 06/05/1996 :

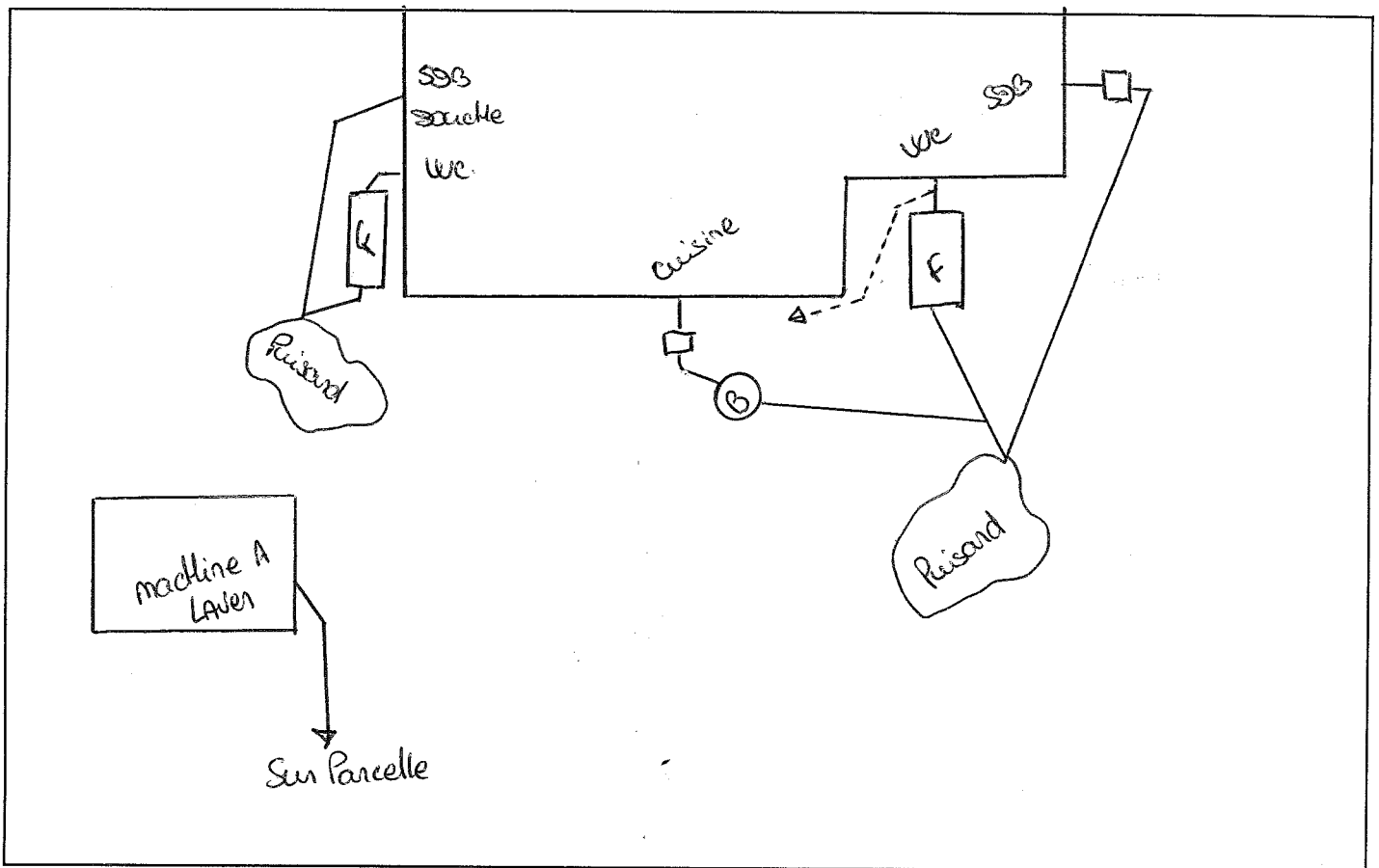
 Conforme **Non Conforme** Acceptable (pas de défauts majeurs) Présence de nuisances Réhabilitation urgente Indéterminé

Le Service de l'assainissement non collectif.

Schéma d'implantation

Légende :

Réseau eaux usées		Filtre à sable vertical drainé	
Habitation		Terre d'infiltration	
Bac à graisse		Filtre à sable vertical non drainé	
Fosse septique		ventilation	
Fosse toutes eaux		regard	
		Puits perdu	





Formulaire d'inventaire de l'existant

PROPRIETAIRE		PETITIONNAIRE	
NOM: M. LAPARADE GILBERT ADRESSE: 365 CHEMIN DU BARROT		NOM: M. LAPARADE GILBERT ADRESSE: 365 CHEMIN DU BARROT	
40170	LIT ET MIXE	40170	LIT ET MIXE
TELEPHONE:		TELEPHONE:	

PARCELLE	
REFERENCE CADASTRALE: 230 NUMERO DE SECTION: C ADRESSE: 365 CHEMIN DU BARROT 40170	REFERENCE PARCELLE: 85200003701700 SUPERFICIE (en m2): 965 Lit-et-Mixe

1. Informations Contrôle de l'existant

1.1 Date de contrôle : 18/07/2007

1.2 Technicien ayant effectué le contrôle :

Lionel CAMPISTRON Christian LACOUTURE

2. Caractéristiques de l'habitation

2.1 Nombre de chambres : 4

2.2 Résidence

Principale Secondaire location à l'année location saisonnière

2.4 Date de construction de l'habitation :/...../.....

2.5 Date de réalisation de la filière d'assainissement : 10/10/1982

3. Caractéristiques du terrain et de son environnement

3.1 Superficie totale de la parcelle (en m²) : 965

3.2 Le terrain est-il desservi par un réseau publique d'eau potable OUI NON

3.3 Pente du terrain recouvrant le traitement

Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

3.4 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain OUI NON

3.5 Est-il destiné à la consommation humaine OUI NON

3.6 Distance par rapport au dispositif de traitement :

3.8 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen OUI NON

4. Implantation du système

4.3 Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? OUI NON

S'il n'existe pas de documents, établir les caractéristiques du système en reportant sur un schéma les éléments suivants :

- ° L'habitation
- ° La sortie des eaux usées de l'habitation
- ° Le pré traitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée
- ° Le traitement (épandage, filtre...)

Formulaire d'inventaire de l'existant

- ° Le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- ° Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- ° Les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées...)
- ° Les voies de passage de véhicules
- ° Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ° Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ° Les cours d'eau, fossé, mare etc...
- ° Le système d'évacuation des eaux de pluie

5. Collecte des eaux usées

5.1 Existe-t-il un regard de collecte OUI NON

5.10 Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément OUI NON

5.14 Destination des eaux de pluie

réseau de surface (fossé, caniveau...)

infiltration sur la parcelle

rétention (cuve, mare...)

autre

5.15 Si autre, préciser la destination : Puisard

6. Prétraitement (fosse, bac dégraisseur, filtre pouzzolane...)

6.1 Existe t-il un système de prétraitement OUI NON

6.2 Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément OUI NON

EQUIPEMENT(S) DE PRETRAITEMENT EXISTANT(S) :

6.11 Type de prétraitement

fosse septique

fosse toutes eaux

fosse étanche

installation d'épuration biologique à boues activées

installation d'épuration biologique à cultures fixées

bac à graisse

préfiltre

autre

6.19 Volume en m3 : 1,5

6.42 Volume en litres : 200

6.46 Le prétraitement est-il accessible OUI NON

6.47 Les regards sont ils affleurants OUI NON

6.48 Un des organes du système de prétraitement présente t-il des signes d'altération (affaissement, fissures, déformation, corrosion...) OUI NON

6.51 Présence d'odeurs OUI NON

6.52 L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement OUI NON

6.53 Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? (Si oui, prévoir une vidange) OUI NON

6.55 Date de la dernière vidange :/...../.....

6.56 Nom/Raison sociale du vidangeur :

6.57 Justificatif de vidange disponible OUI NON

6.58 Volume des boues vidangées :

Formulaire d'inventaire de l'existant

6.59 Destination des matières de vidange :

VENTILATION

6.62 Existe t-il une ventilation OUI NON

6.63 La ventilation est-elle correctement conçue (entrée d'air amont prétraitement, OUI NON
raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités ?)

7. Filière de traitement (tranchées d'épandage, filtre à sable, terte d'infiltration...)

7.1 Existe t-il un traitement OUI NON

7.4 Si oui, lequel

- Tranchées d'épandage à faible profondeur Lit d'épandage
 Lit filtrant non drainé à flux vertical (filtre à sable) Terte d'infiltration
 Lit filtrant drainé à flux vertical Lit à massif de zéolithe
 Autre

7.6 Le dimensionnement du traitement est-il connu OUI NON

AUTRE TYPE DE FILIERE

7.69 Type : Puisard

7.70 Caractéristiques :

.....

.....

Est-il positionné à au moins :

7.73 - 5 m de l'habitation OUI NON

7.74 - 3 m de tout arbre OUI NON

7.75 - 5 m des limites de la parcelle OUI NON

7.76 - 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine OUI NON

8. Regard de répartition

8.1 Existe t-il un regard de répartition OUI NON

9. Regard de contrôle

9.1 Existe t-il un regard de contrôle OUI NON

10. Fonctionnement filière

10.1 Est ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement OUI NON

10.4 Dysfonctionnements observés au niveau du traitement OUI NON

11. Rejet des effluents (cas des filières drainées ou incomplètes)

11.1 Existe t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel OUI NON

11.3 Si oui, s'agit-il :

- Effluents traités Effluents prétraités Effluents bruts

Formulaire d'inventaire de l'existant

11.4 Préciser : Les eaux des machines n'ont pas de traitement

11.5 - Vers quel exutoire sont-ils évacués ? : Infiltration sur parcelle

11.8 - Quel est l'état de ce dernier ? (stagnation d'effluents, odeurs, dépôts) :

11.9 - En cas de rejet hors de la parcelle, existe t-il une autorisation du propriétaire OUI NON
sur le terrain duquel s'effectue le rejet

11.13 Existe t-il un rejet d'effluents dans le sous sol OUI NON

11.14 Si oui, s'agit-il :

Effluents traités

Effluents prétraités

Effluents bruts

11.15 Préciser : Les eaux de la fosse et du bac

11.16 - Le rejet s'effectue t-il par un puits d'infiltration conforme à la réglementation OUI NON

11.19 Autres cas (préciser) :

12. Diagnostic

12.1 Filière respectant l'arrêté du 06/05/1996 OUI NON

12.2 Filière présentant des risques

Filière incomplète

Filière présentant des nuisances

Autres (colmatage, stagnation d'eau...)

12.3 Commentaires généraux : Il faut ou bien raccorder les eaux des salle de bain et des machines au bac a graisse existant ou poser 3 bac a graisse suplémentaire pour traiter toutes ces eaux afin d'éviter un rejet d'effluent brut dans le milieu superficiel ou dans le sous sol.

Prévoir la pose des ventilations après fosse.

Présence de 2 fosses septique 1500 et 1000 litres

12.4 Réhabilitation à envisager OUI NON

12.5 Organes :

12.6 Degré d'urgence

Très urgent

Urgent

A surveiller

SOGEDO

Service de l'assainissement non collectif
42 Avenue du Béarn

40 360 POMAREZ

Tél : 05 58 55 39 60

ATTESTATION

**VERIFICATION TECHNIQUE DU FONCTIONNEMENT
ET DU BON ETAT DES OUVRAGES**

Nom : M. TAUZIA ALAIN

Adresse : 472 ROUTE DE MALECARE

40170 LIT-ET-MIXE

Références parcelle : 85200003300600

Visite effectuée le : **11/07/2007** entre **16:00** et **16:30**

Le système d'assainissement est-il conforme à l'arrêté du 06/05/1996 :

Conforme

Non Conforme

Acceptable (pas de défauts majeurs)

Présence de nuisances




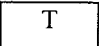


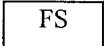
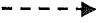


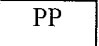
Réhabilitation urgente

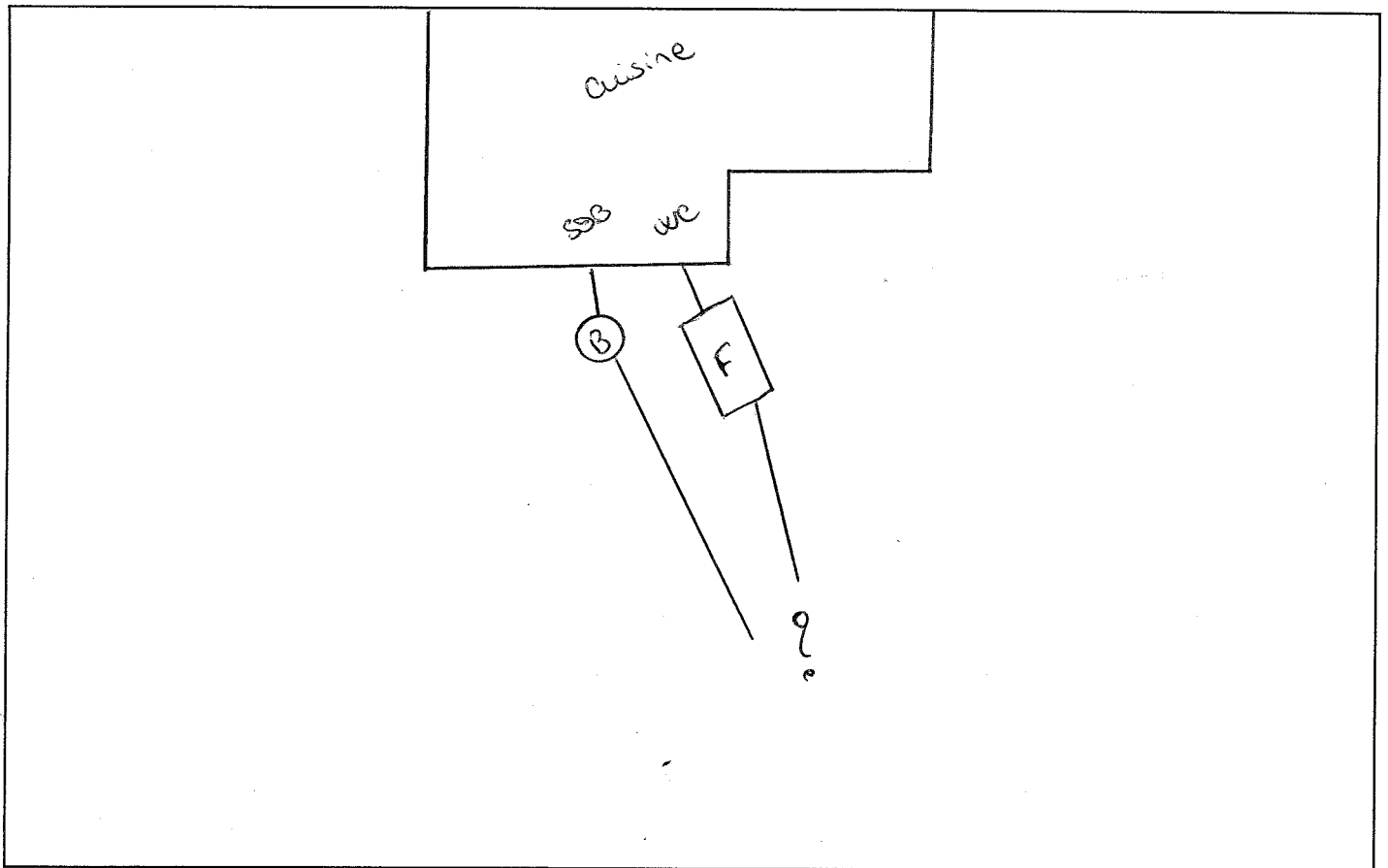
Indéterminé

Le Service de l'assainissement non collectif.

Schéma d'implantation

Légende :

Réseau eaux usées		Filtre à sable vertical drainé	
Habitation		Terre d'infiltration	
Bac à graisse		Filtre à sable vertical non drainé	
Fosse septique		ventilation	
Fosse toutes eaux		regard	
		Puits perdu	





Formulaire d'inventaire de l'existant

PROPRIETAIRE		PETITIONNAIRE	
NOM: M. TAUZIA ALAIN	ADRESSE: 36 AV. PIERRE AUGUSTE RENOIR	NOM: M. TAUZIA ALAIN	ADRESSE: 36 AV. PIERRE AUGUSTE RENOIR
64110 JURANCON	TELEPHONE:	64110 JURANCON	TELEPHONE:

PARCELLE	
REFERENCE CADASTRALE: 672	REFERENCE PARCELLE: 85200003300600
NUMERO DE SECTION: C	SUPERFICIE (en m2): 7500
ADRESSE: 472 ROUTE DE MALECARE 40170	Lit-et-Mixe

1. Informations Contrôle de l'existant

1.1 Date de contrôle : 11/07/2007

1.2 Technicien ayant effectué le contrôle :

Lionel CAMPISTRON Christian LACOUTURE

2. Caractéristiques de l'habitation

2.1 Nombre de chambres : 3

2.2 Résidence

Principale Secondaire location à l'année location saisonnière

2.3 Si secondaire, nombre de jours de présence par an : 70

2.4 Date de construction de l'habitation : 10/10/1981

2.5 Date de réalisation de la filière d'assainissement : 10/10/1981

3. Caractéristiques du terrain et de son environnement

3.1 Superficie totale de la parcelle (en m²) : 7500

3.2 Le terrain est-il desservi par un réseau publique d'eau potable OUI NON

3.3 Pente du terrain recouvrant le traitement

Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

3.4 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain OUI NON

3.5 Est-il destiné à la consommation humaine OUI NON

3.6 Distance par rapport au dispositif de traitement : 42 ml

3.8 Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen OUI NON

4. Implantation du système

4.3 Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? OUI NON

S'il n'existe pas de documents, établir les caractéristiques du système en reportant sur un schéma les éléments suivants :

- ° L'habitation
- ° La sortie des eaux usées de l'habitation
- ° Le pré traitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée

Formulaire d'inventaire de l'existant

- ° Le traitement (épandage, filtre...)
- ° Le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- ° Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- ° Les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées...)
- ° Les voies de passage de véhicules
- ° Les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- ° Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- ° Les cours d'eau, fossé, mare etc...
- ° Le système d'évacuation des eaux de pluie

5. Collecte des eaux usées

5.1 Existe-t-il un regard de collecte OUI NON

5.10 Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément OUI NON

5.14 Destination des eaux de pluie

réseau de surface (fossé, caniveau...)

infiltration sur la parcelle

rétention (cuve, mare...)

autre

6. Prétraitement (fosse, bac dégraisseur, filtre pouzzolane...)

6.1 Existe t-il un système de prétraitement OUI NON

6.2 Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément OUI NON

EQUIPEMENT(S) DE PRETRAITEMENT EXISTANT(S) :

6.11 Type de prétraitement

fosse septique

fosse toutes eaux

fosse étanche

installation d'épuration biologique à boues activées

installation d'épuration biologique à cultures fixées

bac à graisse

préfiltre

autre

6.19 Volume en m3 : 3

6.42 Volume en litres : 200

6.46 Le prétraitement est-il accessible OUI NON

6.47 Les regards sont ils affleurants OUI NON

6.48 Un des organes du système de prétraitement présente t-il des signes d'altération OUI NON

(affaissement, fissures, déformation, corrosion...)

6.51 Présence d'odeurs OUI NON

6.52 L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement OUI NON

6.53 Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est elle supérieure OUI NON

à la moitié de la hauteur de la fosse ? (Si oui, prévoir une vidange)

6.55 Date de la dernière vidange : 10/03/2006

6.56 Nom/Raison sociale du vidangeur : Agriculteur

6.57 Justificatif de vidange disponible OUI NON

6.58 Volume des boues vidangées : 3

Formulaire d'inventaire de l'existant

6.59 Destination des matières de vidange : Epandage agricole

VENTILATION

6.62 Existe t-il une ventilation OUI NON

7. Filière de traitement (tranchées d'épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration...)

7.1 Existe t-il un traitement OUI NON

8. Regard de répartition

8.1 Existe t-il un regard de répartition OUI NON

9. Regard de contrôle

9.1 Existe t-il un regard de contrôle OUI NON

10. Fonctionnement filière

10.1 Est ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement OUI NON

10.4 Dysfonctionnements observés au niveau du traitement OUI NON

11. Rejet des effluents (cas des filières drainées ou incomplètes)

11.1 Existe t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel OUI NON

11.13 Existe t-il un rejet d'effluents dans le sous sol OUI NON

11.19 Autres cas (préciser) :

12. Diagnostic

12.1 Filière respectant l'arrêté du 06/05/1996 OUI NON

12.2 Filière présentant des risques

Filière incomplète

Filière présentant des nuisances

Autres (colmatage, stagnation d'eau...)

12.3 Commentaires généraux : Filière indéterminé.

Le nouveau propriétaire ne connaît pas le cheminement exact de la filière.

La fosse septique et le bac à graisse sont accessibles.

Prévoir la pose des ventilations avant et après fosse.

12.4 Réhabilitation à envisager OUI NON

12.5 Organes :

.....

.....

12.6 Degré d'urgence

Très urgent

Urgent

A surveiller

ANNEXE 4

Caractéristiques des clapets anti-retour
Plans des têtes de forages



Commune de LIT et MIXE

Construction de l'usine de traitement de CAP DE HE
Equipement des forages de MOULOUN et de CAP de HE

SOUMISSION DE SPECIFICATION TECHNIQUE D'EQUIPEMENT

Référence du document : AGU-168001-004-clapetclasar-V0

Rev.	Date	Nature de la modification	Etabli par :	Vérifié par :
0	17/03/2017	DIFFUSION INITIALE	P. BERGER	F. DIDONNA

Référence BPUF	
Désignation	Clapet anti-retour typa CLASAR
Quantité	2 DN200
Descriptif	Matériel de marque BAYARD Type CLASAR

Clapet CLASAR® Série B6 10

Clapet anti-retour à disques concentriques CLASAR®, assurant la protection des pompes contre l'inversion du débit.



Descriptif

- Fermeture anticipée ne créant pas de coup de bélier.
- Fonctionnement silencieux.
- Amortissement du coup de clapet grâce à l'élasticité de l'obturateur en polyuréthane.
- Faible encombrement.
- Gamme étendue de pressions de service et diamètres.
- Corps et obturateur profilés hydrauliquement optimisant le passage du flux.
- A insérer du DN 80 à 500 et à brides du DN 600 à 1800.
- Ressort inox en standard.
- Anneau de levage à partir du DN 200.
- Protection anticorrosion par revêtement époxy intérieur/extérieur.
- Montage horizontal ou vertical.
- Sans maintenance.
- Attestation de Conformité Sanitaire.

Caractéristiques

- Gamme : DN 80 à 1800.
- PFA 10, 16, 20, 25, 40, 50.
- Température d'utilisation : -15°C à +80°C.
- Montage sur brides suivant normes EN 1092-2 (sauf ISO PN 20 et 50) et ISO 7005-2 :
 - ISO PN 10 pour DN 80 à 1800.
 - ISO PN 16 pour DN 80 à 1800.
 - ISO PN 20 pour DN 80 à 600.
 - ISO PN 25 pour DN 80 à 800.
 - ISO PN 40 pour DN 80 à 500.
 - ISO PN 50 pour DN 80 à 500.

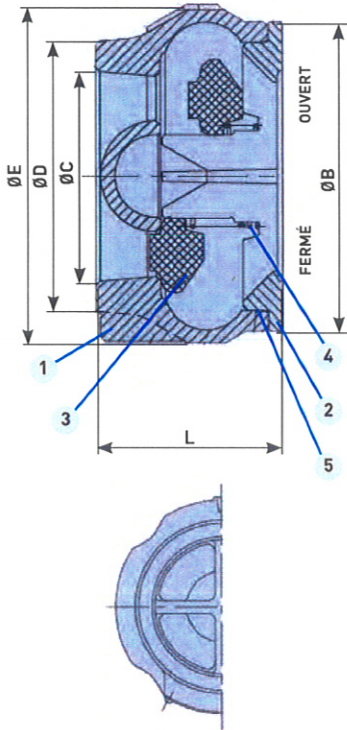
Applications

- Stations de pompage :
 - eau potable,
 - irrigation (eaux dégrillées),
 - traitement et distribution d'eau,
 - eau de mer.
- Industries chimiques.
- Génie climatique.

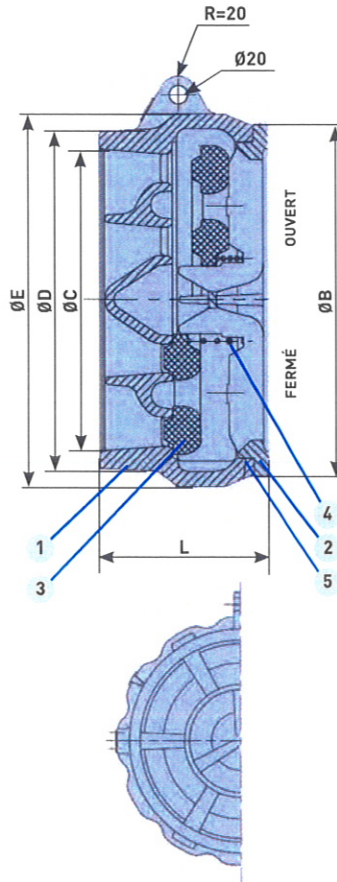
Clapet CLASAR®

DN 80 à 150

SENS D'ÉCOULEMENT

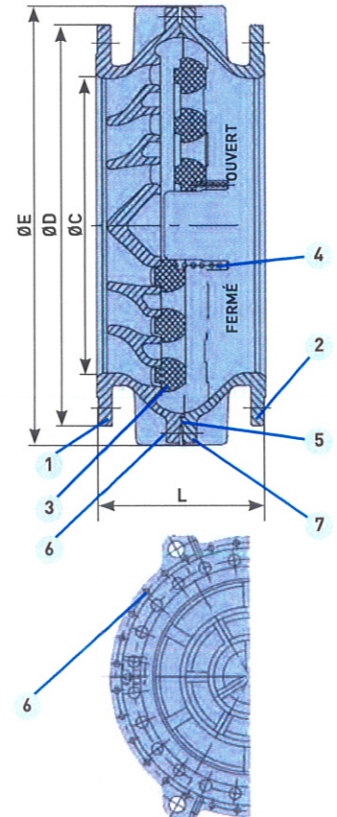


DN 200 à 500



DN 600 à 1800

SENS D'ÉCOULEMENT

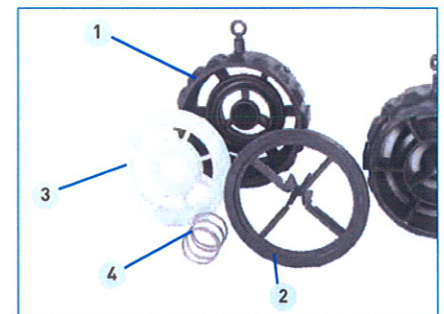


Rep.	Désignation	Nb	Matériaux	Normes
1	Corps*	1	Fonte GS/EN-GJS-400-15	NF EN 1563
2	Manchette* (DN 80 à 500)	1	Fonte GS/EN-GJS-400-15	NF EN 1563
	Contrebride* (DN 600 à 1800)	1	Fonte GS/EN-GJS-400-15	NF EN 1563
3	Obturateur**	1	Polyuréthane / PTFE	
4	Ressort	1	Inox 302*** ou Inconel®	NF EN 10088
5	Joint torique	1	Elastomère / NBR	
6	Vis	s/DN	Acier cadmié	NF EN ISO 898
7	Ecrou	s/DN	Acier cadmié	NF EN ISO 898

* Revêtement époxy bleu

** Le choix du matériau de l'obturateur dépend de l'application, merci de nous consulter

*** Option inox 316



Type	DN	PFA et ISO PN					L	B	C	D	E	Poids
		10	16	20	25	40						
A insérer entre brides	80						80	132	90	115	142	2
	100						100	162	113	140	174	6
	125						125	192	138	170	210	11
	150						150	216	163	195	246	17
	200						127	271	224	256	290	22
	250						146	326	275	310	352	36
	300						181	376	323	360	398	53
	350						222	435	373	413	460	80
	400						232	485	418	460	520	100
	450						260	536	569	507	544	150
500						292	590	518	565	626	180	
A brides	600						435	*	615	930	920	550
	700						500	*	715	1130	1120	875
	800						515	*	820	1190	1180	1100
	900						710	*	930	1490	1480	1600
	1000						730	*	1030	1510	1500	2050
	1200						900	*	1230	1900	1890	3400
	1400						1120	*	1430	2275	2265	5400
	1600						1352	*	1660	2540	2520	8100
1800						1440	*	1860	2890	2850	11850	

* Dimensions et perçages en fonction PFA et suivant norme ISO 7005-2

Principe de fonctionnement

Sur une conduite ou dans une station de pompage, le clapet de non-retour est un organe à fonctionnement fréquent.

On constate statistiquement qu'un nombre important de coups de bélier dangereux sont dus à l'inadaptation du clapet à l'installation.

Par exemple, dans une station de pompage, lors de l'arrêt d'une pompe, l'écoulement dans la conduite est ralenti, puis arrêté et inversé (Fig.1).

Le clapet, rappelé par son poids, son ressort ou par l'écoulement inverse, se ferme.

L'expérience et les calculs montrent que l'inversion de l'écoulement peut être très rapide (de quelques 1/100 à quelques 1/10 de seconde).

En conséquence, le clapet doit se fermer

rapidement avant que l'écoulement ne soit inversé, sinon il coupe instantanément un débit négatif, ce qui provoque l'application brutale de l'obturateur sur son siège, d'où un choc bruyant, et engendre un coup de bélier, à front d'onde raide.

Choc et coup de bélier soumettent le matériel à des contraintes pouvant aller à la rupture.

Ces phénomènes sont accentués en présence d'un réservoir hydropneumatique.

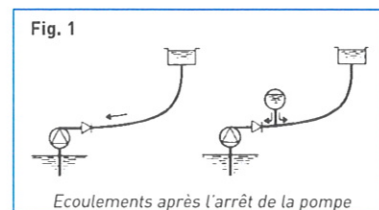
Dans le tronçon généralement très court qui sépare la pompe du réservoir hydropneumatique, on assiste à une inversion très rapide de l'écoulement, ce qui exige du clapet une manœuvre également très rapide.

C'est également le cas lors de l'arrêt

d'une pompe, lorsque plusieurs pompes fonctionnent en parallèle.

Le clapet idéal est celui qui se ferme en même temps que le débit s'inverse.

Pour cela, l'obturateur doit avoir une course faible et une masse faible (inertie et frottements faibles).



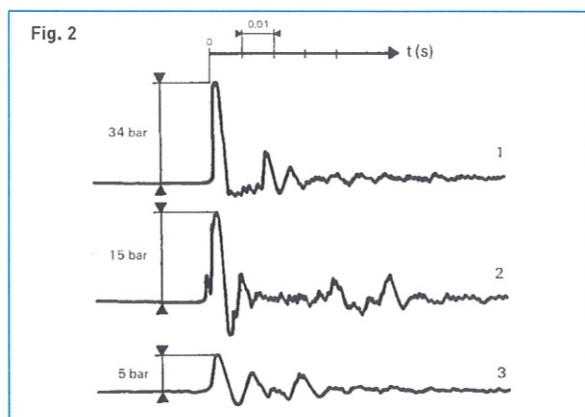
Pour pallier à ces problèmes, le Clasar® :

- ne crée pas de coup de bélier parce qu'il se ferme rapidement avant le débit inverse (faible course, ressort accompagnant l'obturateur à la fermeture).
- est silencieux.
- amortit "le coup de clapet" : grâce à l'élasticité de l'obturateur en polyuréthane.

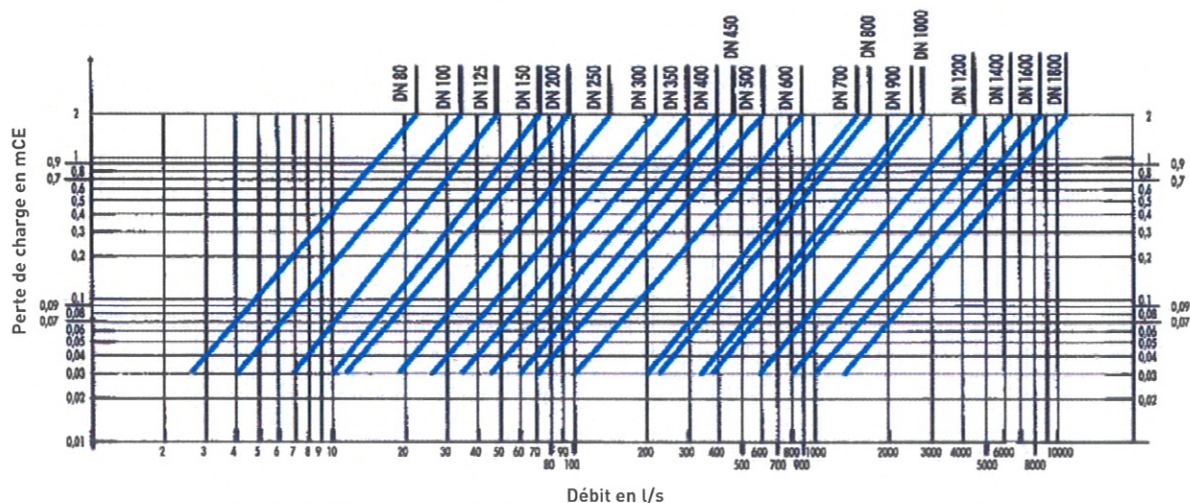
Exemple de réponse dynamique

Exemple d'enregistrement (Fig.2) effectué dans les mêmes conditions de fonctionnement pour :

- 1 - un clapet à battant (volet unique),
- 2 - un clapet à volets multiples,
- 3 - un Clasar®

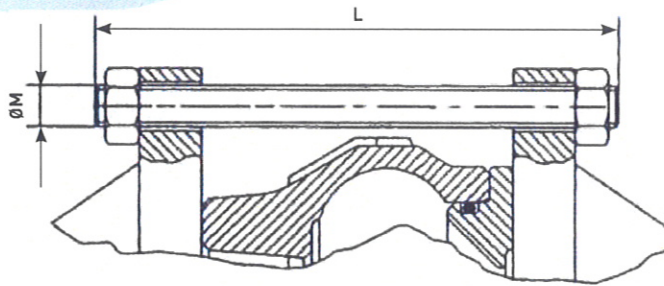


Caractéristiques hydrauliques

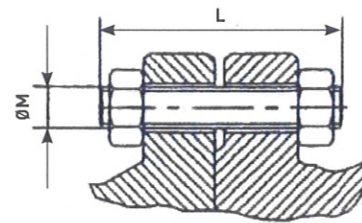


[courbes établies pour une eau à 20° C, clapet CLASAR® standard monté sur conduite horizontale.]

Montage



Montage entre brides DN 80 à DN 500



Montage par brides DN 600 à DN 1800

	DN	80	100	125	150	200	250	300	350	400	450	500	600	700	800	900	1000	1200	
ISO PN 10	Nbre trous	8	8	8	8	8	12	12	16	16	20	20	20	24	24	28	28	32	
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M16	M16	M16	M20	M20	M20	M20	M20	M24	M24	M24	M27	M27	M30	M30	M33	M36	
NF EN 1092-2	Longueur des tirants C	160	180	210	240	220	240	280	320	340	320	400	130	130	140	150	150	170	
NF E 29203	Longueur des tirants P	160	180	210	240	220	240	280	320	350	340	420	140	150	160	170	190	190	
NF E 29209																			
DIN 2501																			
BS 4504																			
ISO PN 16	Nbre trous	8	8	8	8	12	12	12	16	16	20	20	20	24	24	28	28	32	
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M16	M16	M16	M20	M20	M24	M24	M24	M27	M27	M30	M33	M33	M36	M36	M39	M45	
NF EN 1092-2	Longueur des tirants C	160	180	210	240	220	260	290	330	350	340	430	150	150	170	160	170	190	
NF E 29203	Longueur des tirants P	160	180	210	240	220	260	300	350	360	360	440	160	150	170	180	190	220	
NF E 29209																			
DIN 2501																			
BS 4504																			
ISO PN 20	Nbre trous	4	8	8	8	8	12	12	12	16	16	20	20						
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M16	M16	M20	M20	M20	M24	M24	M27	M27	M30	M30	M33						
NF E 29203	Longueur des tirants C	170	190	230	260	240	260	300	350	360	360	440	170						
NF E 29209	Longueur des tirants P	170	190	230	260	240	270	320	370	390	380	470	170						
DIN 2501																			
BS 4504																			
ISO PN 25	Nbre trous	8	8	8	8	12	12	16	16	16	20	20	20	24	24				
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M16	M20	M24	M24	M24	M27	M27	M30	M33	M33	M33	M36	M39	M45				
NF EN 1092-2	Longueur des tirants C	170	200	230	260	240	270	310	360	380	370	450	160	170	180				
NF E 29203	Longueur des tirants P	170	200	230	260	240	270	310	360	380	370	450	170	170	180				
NF E 29209																			
DIN 2501																			
BS 4504																			
ISO PN 40	Nbre trous	8	8	8	8	12	12	16	16	16	20	20							
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M16	M20	M24	M24	M27	M30	M30	M33	M36	M36	M39							
NF EN 1092-2	Longueur des tirants C	170	200	230	260	250	280	330	380	400	390	470							
NF E 29203	Longueur des tirants P	170	200	230	260	260	280	330	380	400	390	490							
DIN 2501																			
BS 4504																			
ISO PN 50	Nbre trous	8	8	8	12	12	16	16	20	20	24	24							
ISO 7005-2	Ø boulonnerie	M20	M20	M20	M20	M24	M27	M30	M30	M33	M33	M33							
NF E 29203	Longueur des tirants	180	210	240	270	260	300	340	390	410	400	490							
DIN 2501																			
BS 4504																			

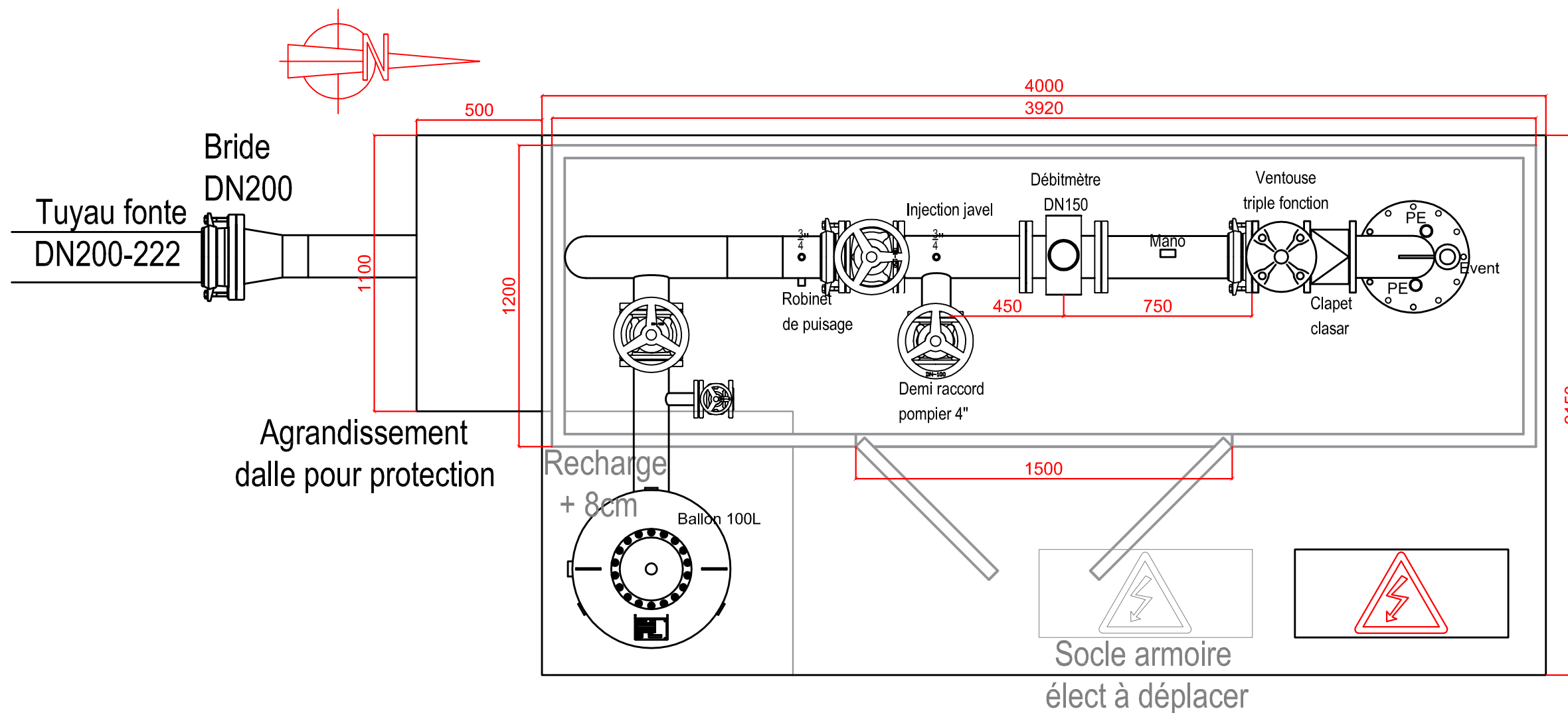
Les schémas ci-dessus ne représentent pas les joints plats à insérer, lors du montage, entre le clapet et les brides de la conduite.

Les longueurs des tirants ont été définies sur la base de l'utilisation de joints plats de 2 mm d'épaisseur.

Longueur tirants : C bride à collerette - P : bride plate

Boulonnerie et joints plats non fournis avec le clapet.

En fonction de la configuration de la ligne, nous recommandons d'installer le clapet dans une zone d'écoulement établi, à une distance de 3 à 5 DN des singularités [pompes, coudes, vannes, convergents, divergents, etc ...].



Réemploi de la dalle existante + simple recharge de 8cm sur le petit décaissement existant + agrandissement au dessus de la cana de refoulement
 Le socle existant de l'armoire électrique devra être déplacé

Commune de LIT et MIXE
Construction de l'usine de traitement de Cap de Hé - Forage de Cap de Hé

Plan d'équipement
VUE de DESSUS

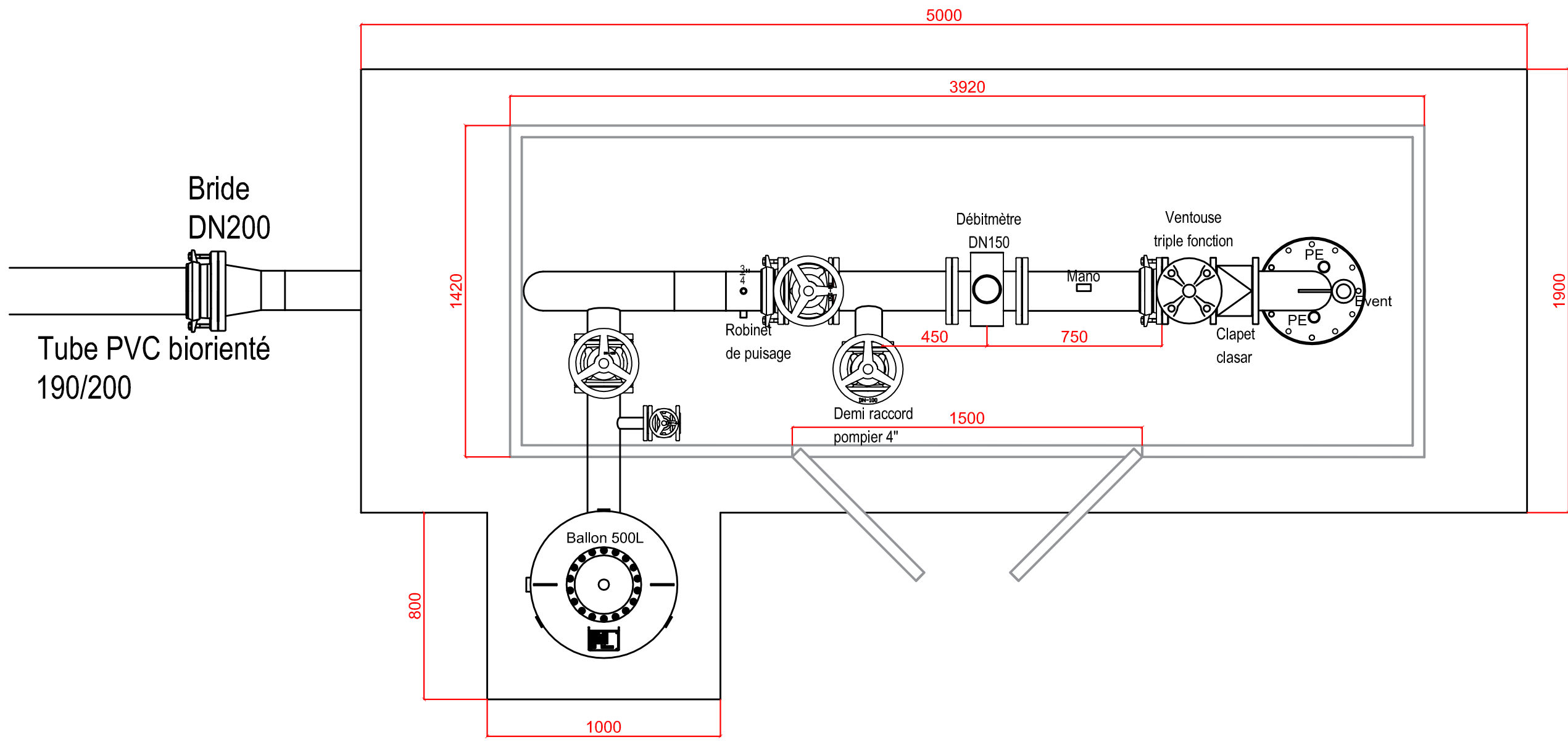


02-08-2017	1 / 20	P.B.		V0	
Date	Echelle	Dessiné	Vérifié	Détail	

CODE : 16 80 01

CE PLAN EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE D'AGUR POMPAGE ET IL NE PEUT ETRE REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE

V1	19-09-17	PB		Changt de DN: passage de 125 à 150mm
Rév.	Date	Nom	Visa	Modifications



Commune de LIT et MIXE
Construction de l'usine de traitement
de Cap de Hé - Forage de Mounloun

Plan équipement
Vue de dessus

07-04-2017	1 / 20	P.B.		V0	
Date	Echelle	Dessiné	Vérfié	Détail	

CODE : 16 80 01

agur
POMPAGE
 agur.pompage@agur.fr
 5, rue de la Feuillée - 64 100 Bayonne

Rév.	Date	Nom	Visa	Modifications
V1	03-05-17	PB		Modifications suite au CR du 27-04-17

CE PLAN EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE D'AGUR POMPAGE ET IL NE PEUT ETRE REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE